

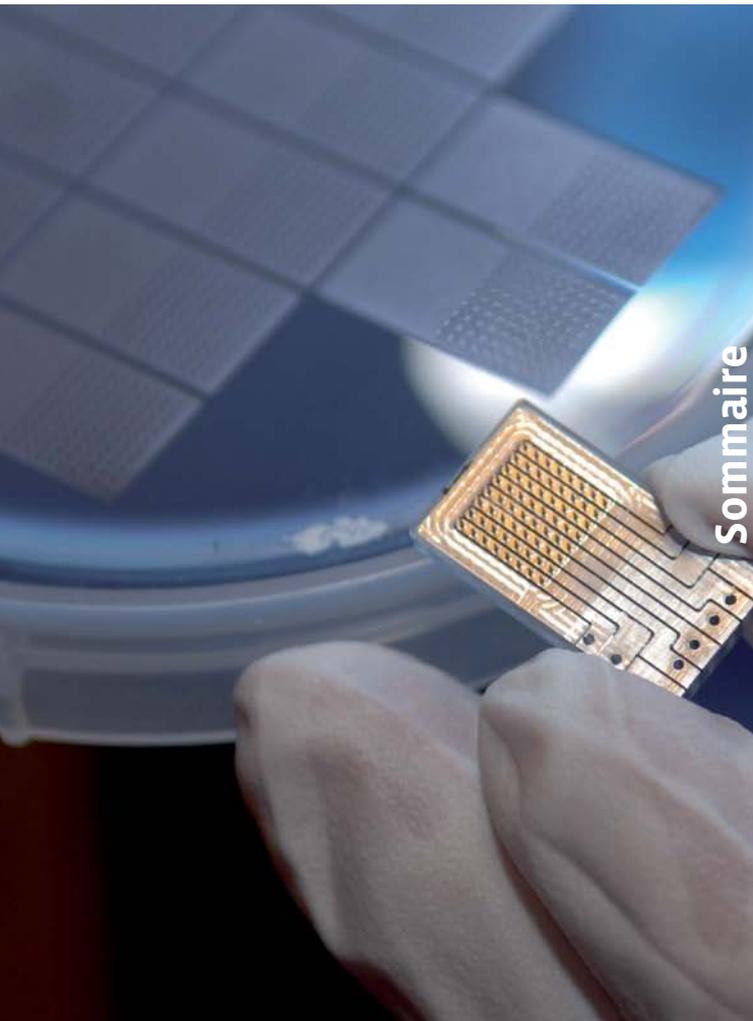
*POUR UNE NOUVELLE
DYNAMIQUE DE*

L'ARC JURASSIEN

**Stratégie de coopération
transfrontalière**

2016 – 2020





Sommaire

4 L'Arc jurassien,
un territoire singulier

14 Portraits des territoires
de coopération

26 Une nouvelle gouvernance
transfrontalière

32 4 axes prioritaires
pour renforcer les coopérations

2013

À la demande de la CTJ, la **Mission Opérationnelle Transfrontalière (MOT)** dresse un diagnostic territorial et un état des coopérations transfrontalières dans l'Arc jurassien

OCTOBRE 2014

Lancement de la **consultation écrite**

JUIN 2014

Le Bureau de la CTJ décide de mettre en consultation le diagnostic produit par la MOT

MARS 2015

Le Bureau de la CTJ partage **les résultats**. Un document de synthèse à vocation stratégique est commandé au Secrétariat général

NOVEMBRE 2014 - JANVIER 2015

4 ateliers territoriaux complètent la consultation et permettent de dégager les priorités locales (plus de 100 participants aux différents ateliers)

Avant-propos

La Conférence TransJurassienne, créée en 1985, a permis de donner un cadre pérenne aux échanges et aux coopérations transfrontalières dans l'Arc jurassien.

La densification des flux économiques et démographiques, ainsi que l'élargissement côté français du périmètre régional à la Bourgogne-Franche-Comté, imposent aujourd'hui de franchir une nouvelle étape en affirmant une stratégie de développement renouvelée et partagée. En effet, les spécificités industrielles et les ressources naturelles de ce territoire à l'ADN singulier seront mieux défendues en commun, en assumant pleinement cet « effet frontière » qui le dynamise autant qu'il le fragilise.

Nous avons souhaité associer les territoires et les acteurs concernés à l'élaboration de cette stratégie. Quatre thématiques structurantes ont ainsi émergé du processus de consultation.

- le développement économique
- les mobilités et les échanges
- la gestion de l'espace et des ressources naturelles
- le vivre-ensemble

Ces thématiques ne sont pas nouvelles, mais les évolutions que nous constatons nécessitent d'autres approches et la prise en compte de préoccupations plus sociétales, notamment à travers le vivre-ensemble.

La présente *Stratégie de coopération transfrontalière 2016-2020* apporte un éclairage différent sur cet espace transfrontalier que nous croyons connaître. Elle propose surtout un cadre pour prioriser en commun des actions et mettre en œuvre des solutions pragmatiques au service de ses habitants.

Ces orientations stratégiques ne pourront toutefois être concrétisées que si elles s'appuient sur l'ensemble des territoires de cet espace de coopération. À cette fin, la gouvernance de la CTJ a été renouvelée afin de mobiliser plus largement les collectivités et les acteurs de la société civile.

Nous formons le vœu que cette stratégie de coopération fasse l'objet d'une large appropriation et contribue à renforcer les collaborations transfrontalières existantes ou en devenir. C'est à cette condition qu'une nouvelle dynamique pourra pleinement s'affirmer au sein de l'Arc jurassien.

Les co-présidents de la Conférence TransJurassienne

Marie-Guite DUFAY
Présidente du Conseil régional
de Bourgogne-Franche-Comté

Jean-Nathanaël KARAKASH
Conseiller d'État
du Canton de Neuchâtel,
Président d'arcjurassien.ch

Christiane BARRET
Préfète de Région
Bourgogne-Franche-Comté

MAI 2015

Le Bureau de la CTJ valide
les orientations stratégiques
et le principe de renouvellement
de la gouvernance transfrontalière

OCTOBRE 2015

Les **priorités stratégiques** et la
réorganisation de la gouvernance
sont définitivement actées

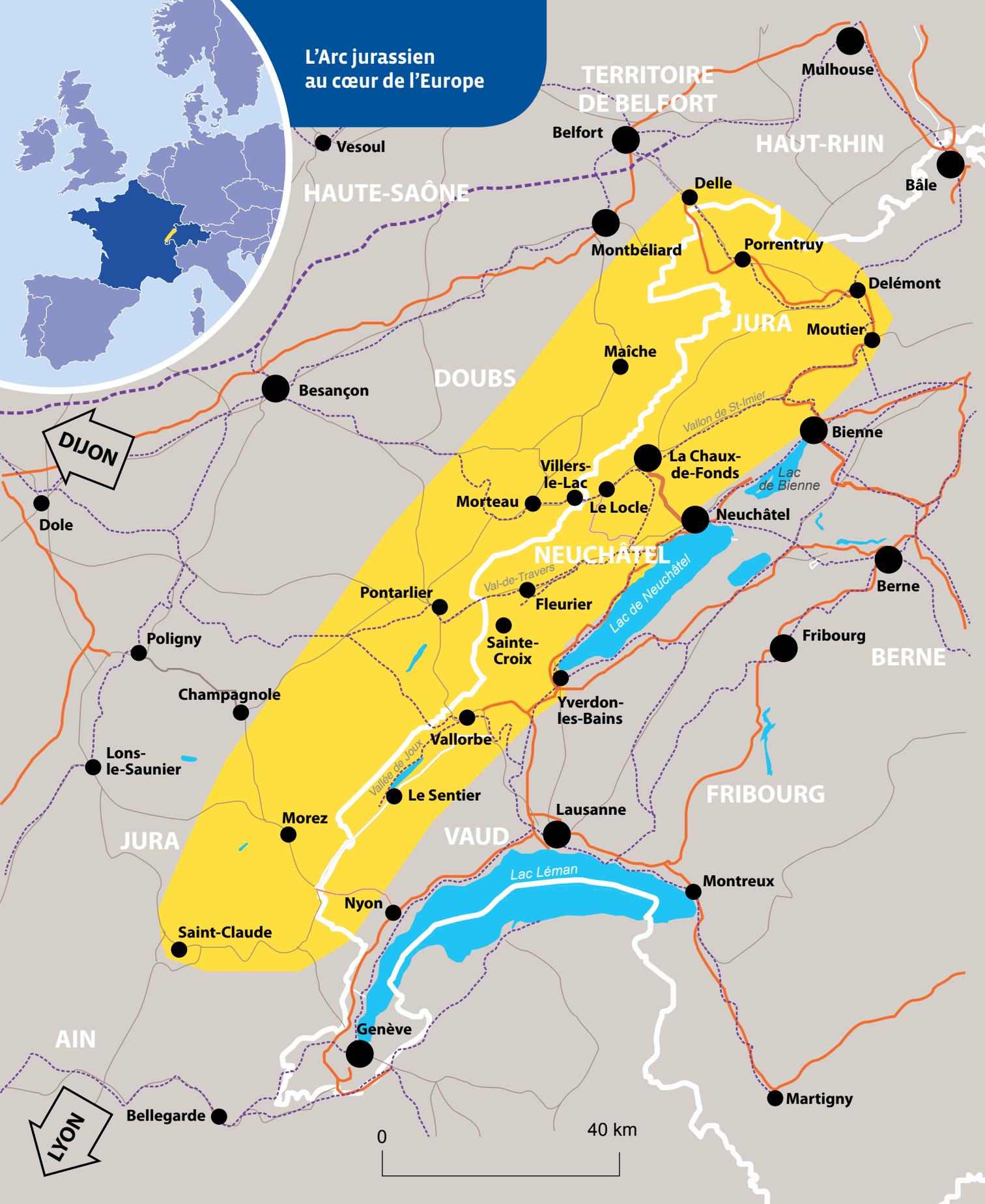
2016

La stratégie de coopération
transfrontalière entre dans sa
phase opérationnelle. La CTJ mène
un travail de communication,
d'animation et d'appui au service
des territoires.



An aerial photograph of a winding river flowing through a dense, lush green forest. The river's path is clearly visible, curving through the landscape. The surrounding forest is thick with trees, and the overall scene is bathed in natural light, creating a serene and scenic atmosphere. A blue text box is overlaid on the right side of the image.

L'Arc jurassien, un territoire singulier



L'Arc jurassien au cœur de l'Europe



Périmètre géographique de l'Arc jurassien



Frontière



Canton/Département

Réseau de communication



Route principale



Type autoroutier



Rail structurant et transfrontalier



LGV (Rhin-Rhône)



Ville de plus de 30 000 habitants



Ville de moins de 30 000 habitants



Sources : www.openstreetmap.org

© Armelle Kaufmant, Alexandre Moine

L'Arc jurassien, un territoire singulier

L'Arc jurassien déroule une frontière de 230 km entre la France et la Suisse, essentiellement en zone de moyenne montagne. Ce territoire, qui partage la même identité linguistique, est singulier car il a su développer un savoir-faire industriel d'excellence atypique dans un environnement à dominance rurale. Cet espace, qui n'a pas connu de conflits majeurs, se signale par une longue tradition d'échanges et de collaboration et par une cohabitation de systèmes institutionnels très différents, résultats d'une frontière ancienne et d'une coupure religieuse remontant à la Réforme.

Des disparités de densités de population

L'Arc jurassien est entouré de territoires fortement peuplés. L'agglomération franco-valdo-genevoise au sud et l'agglomération trinationale de Bâle au nord constituent en effet les deux points d'ancrage d'un massif qui présente une homogénéité marquée aux niveaux topographique, climatique ou de ses écosystèmes. L'aire transfrontalière qui englobe le massif compte un peu plus de 638 000 habitants répartis sur 6 300 km², soit une densité de population qui dépasse légèrement les 100 hab/km². Elle cache toutefois des disparités, entre les piémonts assez fortement peuplés et le cœur du massif, constitué d'un archipel de villes de petite taille. Au sein de l'Arc jurassien, les distances sont assez importantes par rapport aux pôles urbains situés aux abords et à l'extérieur du massif. La qualité des équipements y est moindre et le maillage des réseaux nettement moins dense.

Une frontière paradoxale

Le développement socio-économique, bien qu'ayant longtemps suivi des voies assez similaires de part et d'autre de la frontière, est aujourd'hui soumis à des logiques contrastées. Cette situation est encore exacerbée par un faible sentiment d'appartenance à un espace commun au sein des populations frontalières et une faible intégration des relations Nord-Sud au sein du massif. Pourtant, cette frontière, que le rapport de la Mission Opérationnelle Transfrontalière qualifie de paradoxale, lie autant qu'elle sépare. De nombreuses coopérations sont à l'œuvre, qui se nouent de part et d'autre de l'Arc jurassien et participent à la compréhension du territoire.

Marqué par sa position périphérique par rapport aux territoires nationaux respectifs, et en raison de problématiques spécifiques liées à sa croissance (flux de main-d'œuvre, spécialisation spatiale, mobilité, etc.), l'Arc jurassien est aujourd'hui confronté à des défis majeurs qui imposent de repenser les collaborations afin qu'il conserve son dynamisme et son identité singulière.

Des différences créatrices de dynamiques et d'organisations spatiales originales

L'histoire longue de l'Arc jurassien nous montre l'importance des échanges et les enrichissements mutuels que les acteurs en ont retirés. Sur le fond, ce sont les différences de culture, de logiques institutionnelles et politiques, et surtout de développement économique, qui ont guidé les dynamiques à l'œuvre. Des choix industriels différenciés en matière d'innovation et de développement, plus particulièrement dans les microtechniques et l'horlogerie, ont généré une spécialisation et des modèles économiques distincts mais complémentaires.

Si les similitudes économiques sont fortes (savoir-faire, compétences), elles s'exercent sur des marchés

plutôt concurrentiels (agriculture, bois, industrie, tourisme). Les intérêts communs de l'Arc jurassien portent sur les communications (mobilité) et la défense des intérêts similaires ou partagés vis-à-vis des marchés internationaux et des capitales nationales.

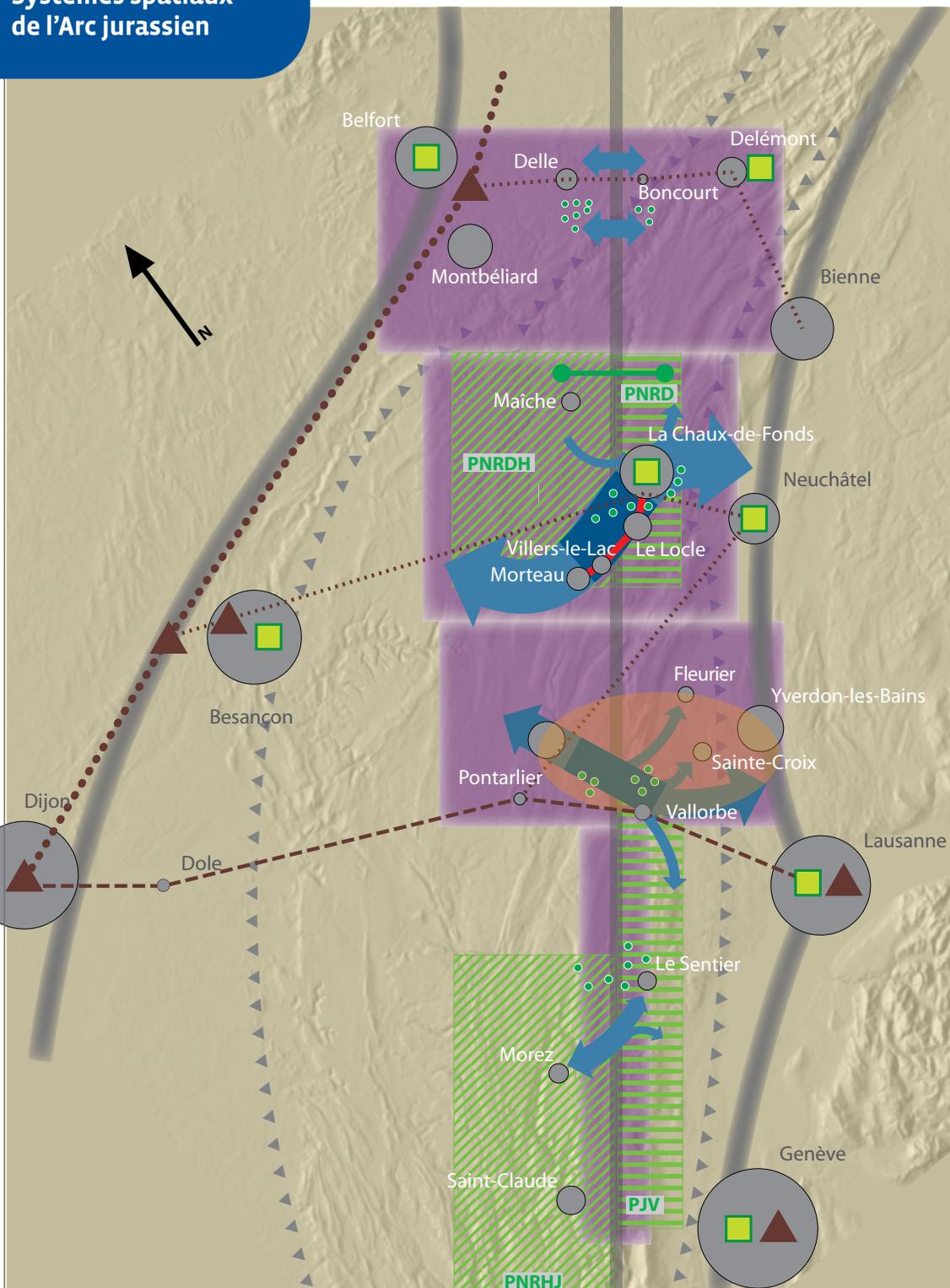
Toutefois, ces enjeux transfrontaliers peuvent se refléter différemment selon les territoires. En les croisant avec les contraintes topographiques, se dégage une structuration de l'Arc jurassien autour de **quatre territoires aux dynamiques différentes et aux pratiques de coopération diversement intégrées.**

Les dynamiques de l'Arc jurassien franco-suisse

Les systèmes spatiaux transfrontaliers s'alignent dans une perspective longitudinale (Nord-Sud) et sont faiblement articulés entre eux. Leur organisation découle des habitudes de déplacement, structurées autour de trois barreaux de communication Est-Ouest et d'un nouveau barreau émergent entre Dijon et Lausanne.

Chacun de ces espaces repose sur la juxtaposition d'une main-d'œuvre française formée et résidant en France et d'un marché de l'emploi local dynamique côté suisse. Ces marchés sont arrivés à une spécialisation industrielle forte, principalement dans le domaine de l'horlogerie, de la machine-outil et

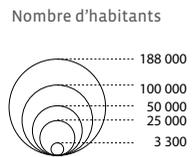
Systèmes spatiaux de l'Arc jurassien



Quatre aires liées aux dynamiques transfrontalières

- Nord Franche-Comté - canton du Jura
- Parcs du Doubs et Agglomération Urbaine du Doubs
- Aire de proximité Mont d'Or - Chasseron
- Haut-Jura franco-suisse et Vallée de Joux

Armature urbaine et dynamisme



Mobilité transfrontalière

- Gare TGV
- Accès LGV depuis la Suisse
- LGV Rhin-Rhône
- Lyria (Paris-Neuchâtel / Paris-Lausanne)

Dynamisme économique

- centre majeur d'emploi et de formation dans l'Arc jurassien et ses piémonts

Émergence de gouvernances

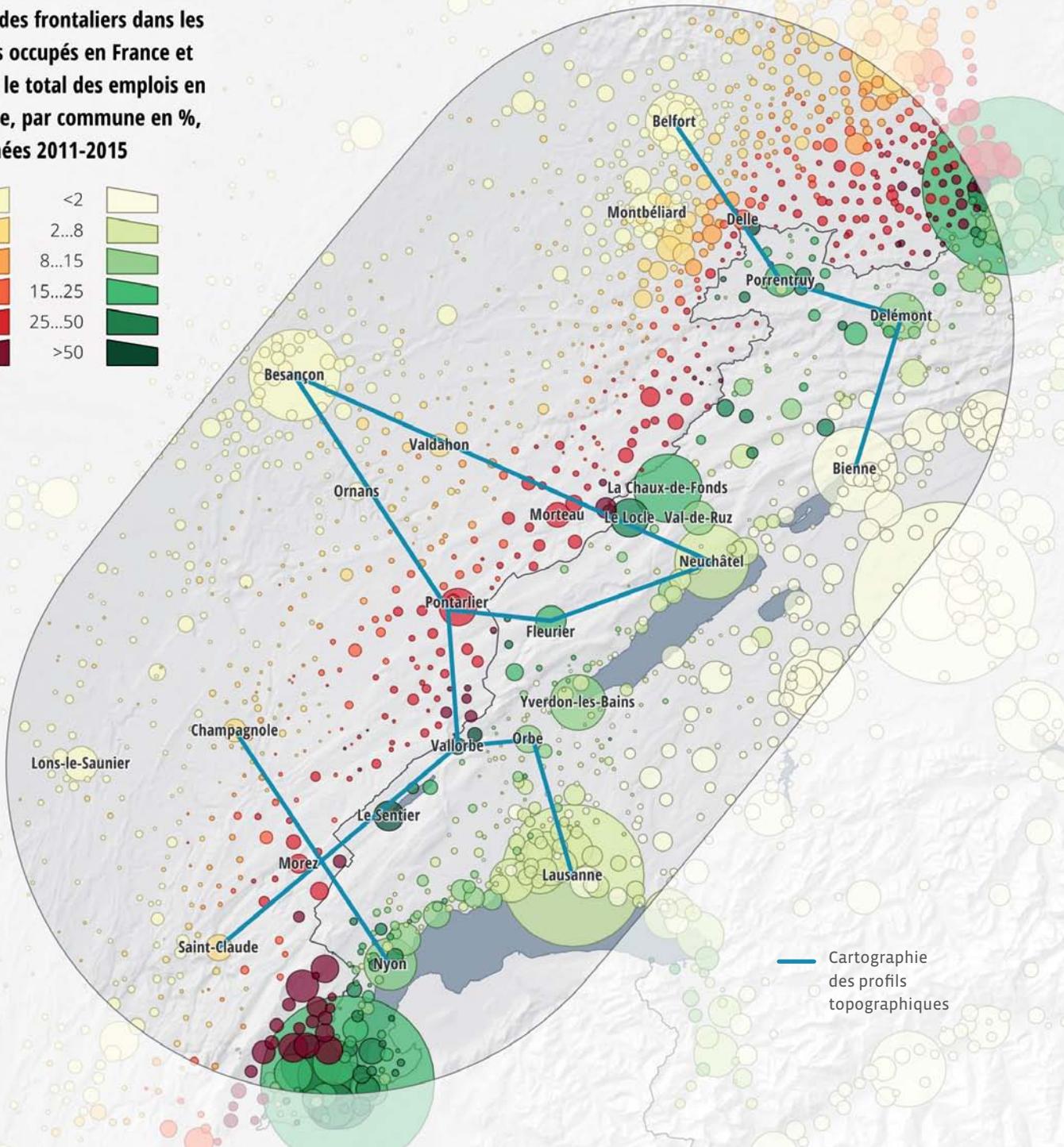
- Émergence de collaborations PNR
- PNR transfrontalier en construction
- Agglomération Urbaine du Doubs (AUD)
- Aire de proximité Mont d'Or-Chasseron

Sources : Insee, RP 2012 ; Office fédéral de la statistique, 2012.

Le travail frontalier s'affirme depuis plusieurs années comme la pierre angulaire du développement de l'Arc jurassien. Il doit être considéré comme un phénomène organisateur majeur du territoire, dont il faut accompagner les effets, et notamment la mobilité, de manière globale et concertée.

Provenance et destination des pendulaires transfrontaliers

Part des frontaliers dans les actifs occupés en France et dans le total des emplois en Suisse, par commune en %, données 2011-2015



Faire d'un espace à risques un espace de co-développement

Un territoire transfrontalier en tension dynamique se dessine, pour lequel chaque évolution entraîne des effets systémiques. Les relations entre les acteurs institutionnels, les milieux socio-économiques et au sein de la société civile déterminent un équilibre global fragile, parfois mis sous tension par certains positionnements politiques.

Comme toutes les zones transfrontalières, l'**Arc jurassien est en effet un espace à risques** :

- **Des risques économiques** qui concernent aussi bien les entreprises françaises qui peinent à conserver leur main-d'œuvre qualifiée, que les services à la consommation suisses qui perdent des consommateurs attirés par des prix concurrentiels outre-frontière. S'y ajoute un risque d'exclusion pour certaines populations fragiles en France comme en Suisse. Le travail frontalier peut en effet générer des différentiels importants de revenus en France et de possibles phénomènes d'éviction sur certains segments du marché du travail suisse.

- **Des risques environnementaux**, puisque sans concertation, la juxtaposition de systèmes institutionnels différents peut induire des nuisances importantes. Ceux-ci découlent notamment de la multiplication des flux de personnes, d'une urbanisation parfois mal maîtrisée et du développement de certaines activités de production.

- **Des risques sociétaux**, puisque nos cultures françaises et suisses sont différentes. S'il s'agit bien d'un atout majeur, il en découle simultanément une fragilité lorsque les différences (systèmes politiques, modèles sociaux, pratiques de dialogue et d'échanges etc.) ne sont pas explicitées, sinon atténuées. Le rapport de la MOT, déjà cité, pointe en effet « un cloisonnement marqué [...], doublé d'une méconnaissance réciproque transfrontalière ».

Pour insuffler une nouvelle dynamique à l'**Arc jurassien**, il faut à la fois prévenir les risques inhérents à tout territoire frontalier, mais aussi lutter contre une stagnation des coopérations. Afin qu'elles ne se limitent pas à des relations de bon voisinage et à des projets à faibles potentiels conflictuels, il est aujourd'hui nécessaire de :

- définir et porter des axes stratégiques communs ;
- renforcer un sentiment de corresponsabilité dans le développement d'un territoire partagé.



Dans le cadre de cette vision collaborative, la démarche stratégique proposée consiste à privilégier un développement intégré et durable de l'**Arc jurassien** grâce à :

- la **promotion d'une économie** à la fois productive (microtechniques), et présenteielle (services à la population, développement touristique).

- la **facilitation des mobilités** transfrontalières (intermodalité, transports publics, covoiturage).

- la **préservation de l'environnement** (paysages, urbanisation, pollutions).

- l'affirmation d'une **communauté de destin** au sein de laquelle se reconnaîtront les différentes populations.



Susciter et soutenir l'hybridation et l'esprit d'innovation

Les différentiels qui expliquent les flux structurants observés dans l'Arc jurassien sont autant d'atouts pour ce territoire. Ils forcent les acteurs à travailler ensemble malgré des différences institutionnelles importantes. Alors que les pratiques de concertation sont organisées au sein d'un pays, il n'en va pas de même au niveau transfrontalier. Il faut alors contourner les obstacles, « bricoler » et tisser ce qui ne tient pas institutionnellement ensemble par nature, à travers des organismes de coopération tels que la **Conférence Transjurassienne (CTJ)**.

L'hybridation devient dès lors le fer-de-lance des territoires transfrontaliers. Cette approche innovante nécessite cependant des moyens, des relais et des méthodes adaptées. L'Arc jurassien étant doté d'une faible armature urbaine et dépourvu de fonctions métropolitaines supérieures où se joue l'innovation, il doit nécessairement s'appuyer sur une démarche

stratégique sur mesure. Malgré l'impulsion déterminante des programmes Interreg, les nombreux projets déjà déployés et les multiples échanges existants n'ont pas encore permis de faire émerger une véritable communauté de destin. Si dans le domaine industriel la « coopétition » se fonde sur les principes d'hybridation, ce sont les milieux institutionnels qui peinent à faire émerger des dispositifs innovants et ambitieux. La mise en place récente de l'Agglomération Urbaine du Doubs (AUD) a valeur d'exemple et pourrait inspirer d'autres territoires de l'Arc jurassien.

L'affirmation de structures locales de gouvernance transfrontalière peut permettre aux territoires de proximité de mieux exprimer leurs attentes auprès des agglomérations qui les entourent, et plus généralement auprès des lieux de décisions.

Nouveaux regards sur le développement et la gouvernance

Comme le rapport de la MOT le souligne, la CTJ est une structure qui a **produit des résultats probants** mais dont le fonctionnement et la gouvernance nécessitent désormais une refonte. En effet, les problèmes de gestion du transfrontalier impliquent différentes échelles institutionnelles alors que les problèmes locaux s'amplifient sous l'effet de différentiels de flux qui s'accroissent. Dans ce contexte, il devient urgent de **concevoir et mettre en place de nouveaux outils de gouvernance** qui permettent d'anticiper et de circonscrire les tensions importantes qui se font jour.

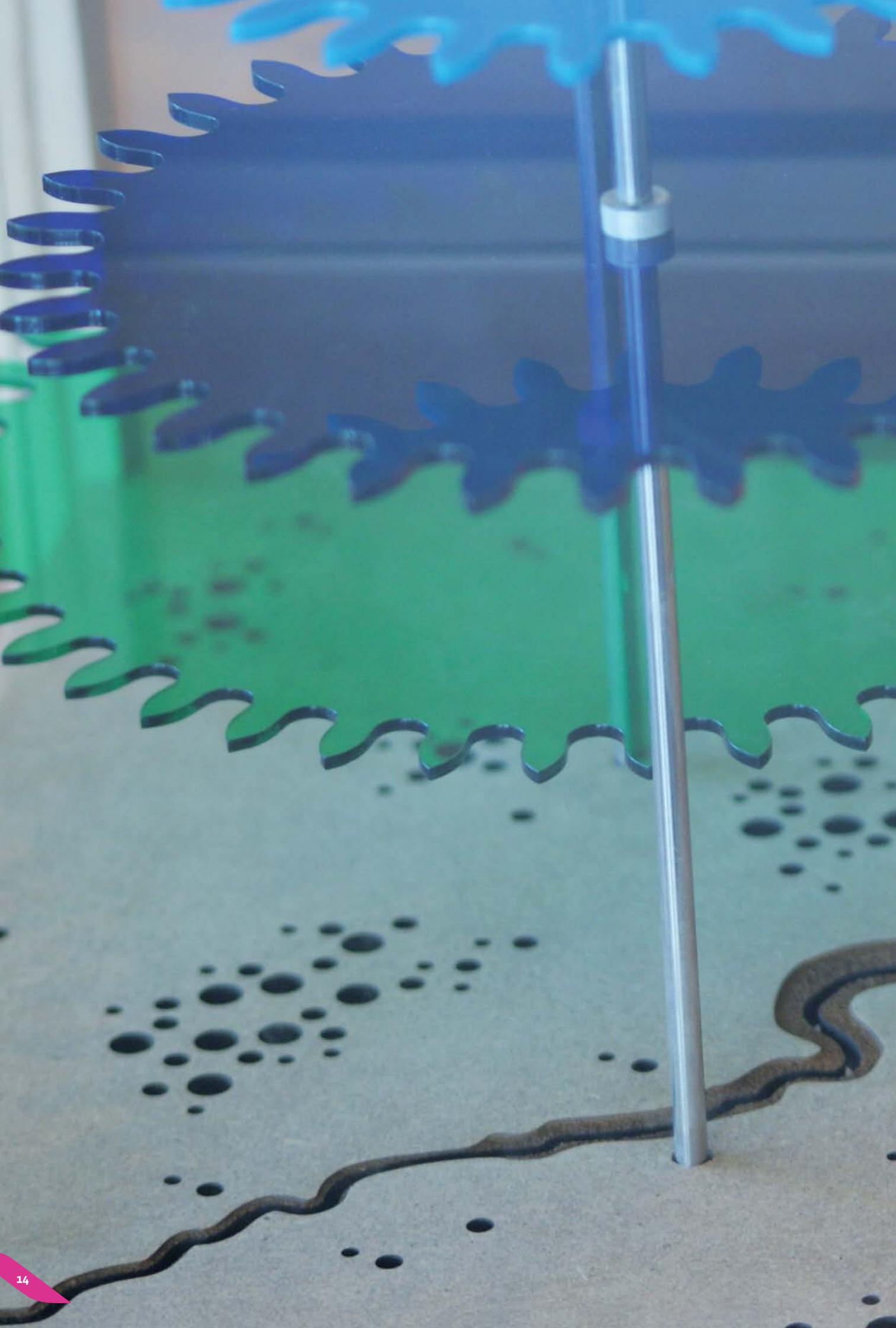
En l'état, les modes de financement et la gouvernance actuels ne renforcent que partiellement l'espace de coopération. De nombreux petits projets transfrontaliers de proximité, signe de l'envie et de la vitalité des acteurs qui vivent la frontière au plus près, demeurent faiblement accompagnés aux plans techniques et financiers. Dès lors, il est difficile aujourd'hui encore de parler d'un territoire transfrontalier véritablement intégré et articulé dans un fonctionnement binational.

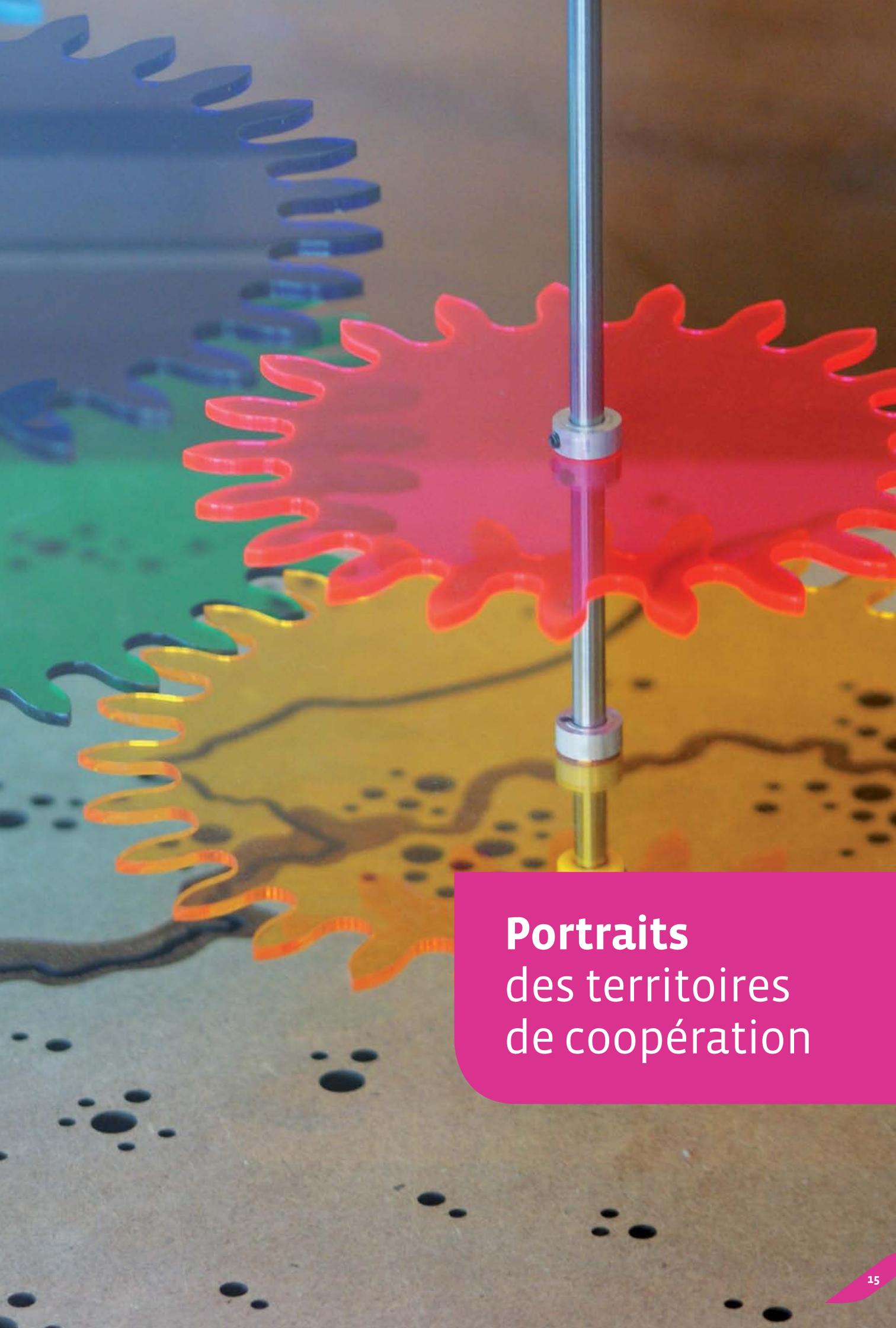
Une « centralité périphérique »

Le bousculement institutionnel dû aux réformes territoriales françaises est une opportunité pour repenser et rénover la gouvernance transfrontalière, qui demeure largement sous-dimensionnée eu égard aux enjeux majeurs évoqués. À ce titre, la CTJ souhaite faire reconnaître le **statut de « centralité périphérique » de l'Arc jurassien** afin qu'il devienne un véritable territoire d'expérimentation. L'ensemble des collectivités territoriales de cet espace, la Confédération suisse et l'État français devraient ainsi agir de concert, en lien avec l'expression des besoins identifiés localement et dans le cadre d'une véritable « **connexité institutionnelle** ». Cette gouvernance renouvelée devra se déployer de l'échelon local à l'échelon national, via les échelons intermédiaires (cantonal, départemental, régional) qui devront intégrer plus systématiquement une vision du développement transfrontalier dans l'ensemble des problématiques qui relèvent de leurs compétences.

Affirmer un territoire transfrontalier

La CTJ entend adapter sa gouvernance pour se donner les moyens de penser le développement transfrontalier en privilégiant les interactions locales (citoyennes, économiques, institutionnelles) autour des territoires de coopération. Les décisions politiques n'étant pas forcément prises à cette échelle, elle devra aussi jouer un rôle d'intermédiaire et de concertation. Il appartient ainsi à la CTJ de soutenir l'affirmation d'un territoire transfrontalier porté par une dynamique de coopération renouvelée.

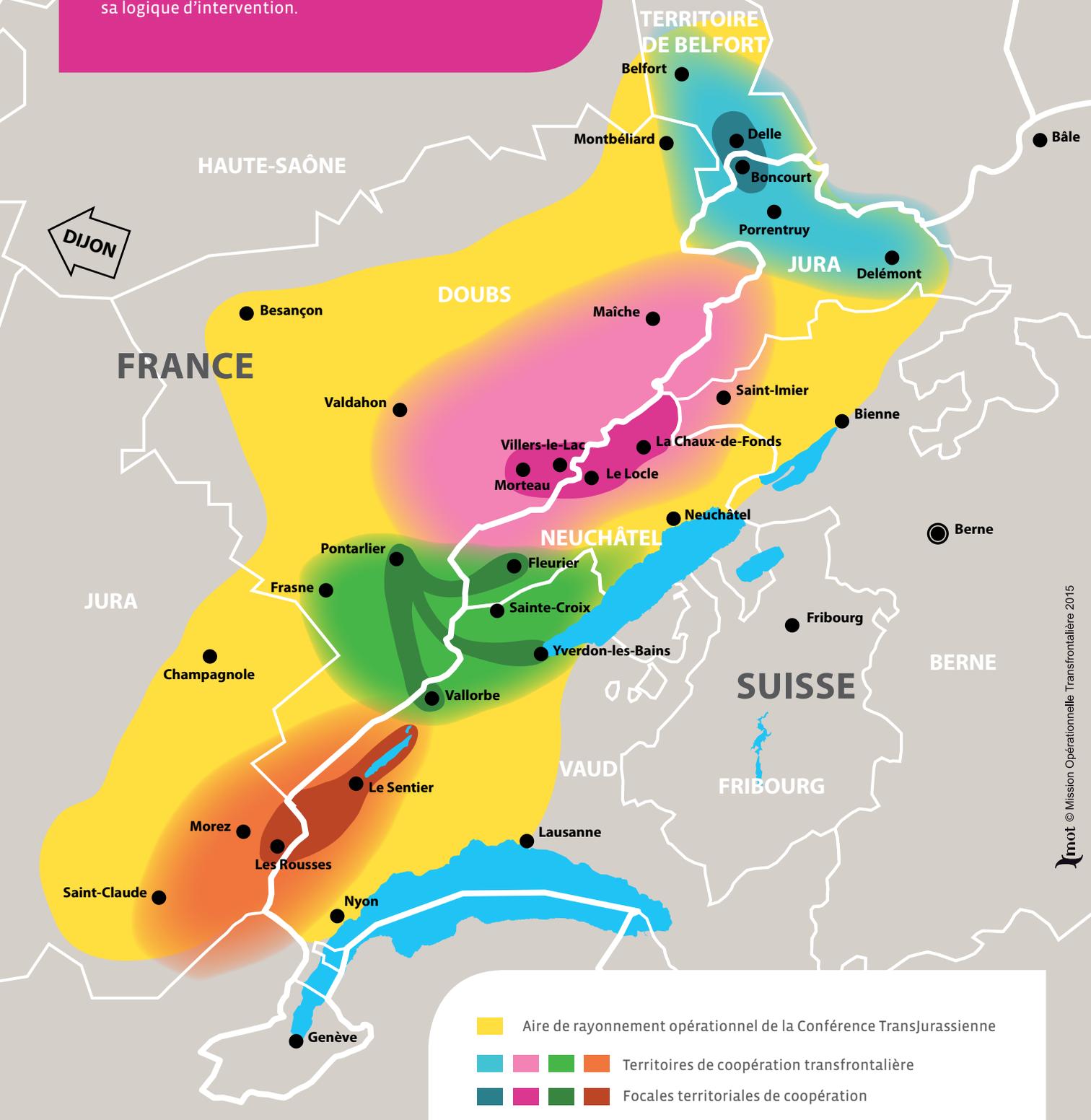




Portraits
des territoires
de coopération

Quatre territoires de coopération

Singulier par son histoire et son organisation spatiale, l'Arc jurassien présente des **ruptures fonctionnelles** liées à la géographie. Elles conditionnent les déplacements et segmentent son territoire. Quatre espaces aux problématiques et aux enjeux différenciés se profilent et s'articulent tout au long d'un axe Nord-Sud qui s'étire de Belfort à Nyon, sur près de 230 km. Afin de prendre en compte ces spécificités, c'est sur ce découpage fonctionnel que la CTJ souhaite dorénavant baser sa logique d'intervention.



Territoire de l'Arc jurassien

L'Arc jurassien franco-suisse est situé au cœur d'un massif montagneux qui présente une forte unité physique et des dynamiques socio-économiques qui contribuent à son identité. Espace de coopération franco-suisse, il emprunte ses forces et faiblesses aux deux versants qui le composent. **Il présente ainsi un portrait singulier constitutif d'une « centralité périphérique ».**



Atouts

- Patrimoine naturel remarquable
- Savoir-faire industriels partagés
- Proximité d'un marché de l'emploi suisse dynamique (horlogerie, industries et services)
- Prix du foncier plutôt attractif côté français et relativement abordable dans le canton du Jura
- Attractivité touristique (offre 4 saisons)
- Habitude des collaborations transfrontalières (CTJ, AUD, aire de proximité Mont d'Or - Chasseron, Parcs naturels...)
- Crédits Interreg V 2014-2020 en nette progression



Faiblesses

- Relief montagneux et climat hivernal qui entravent les communications
- Concentrations de populations diffuses autour de pôles urbains de taille moyenne
- Fragilité des interconnexions ferroviaires transfrontalières
- Peu d'interactions entre les tissus économiques français et suisses locaux
- Difficulté à conserver dans l'Arc jurassien les jeunes suisses qualifiés
- Tissu industriel fragilisé côté français
- Dépendance à des grands donneurs d'ordres extérieurs à l'Arc jurassien
- Image touristique brouillée par plusieurs dénominations incluant le mot « Jura »
- Gouvernances transfrontalières peu affirmées



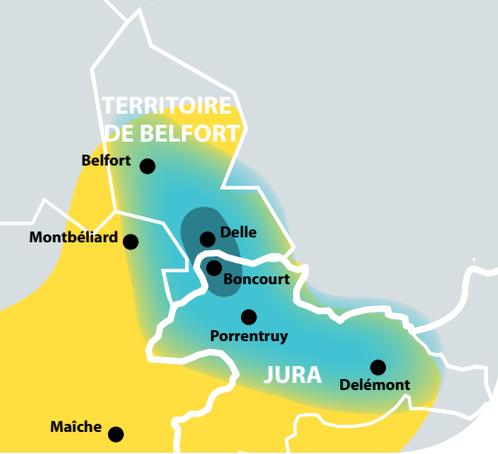
Opportunités

- Synergies économiques par une meilleure connaissance réciproque des entrepreneurs
- Complémentarité et mutualisation de l'offre de formation
- Maillage à intensifier entre les pôles urbains de taille moyenne et les villes de piémont
- Mise en réseau et coopération des établissements d'enseignement supérieur
- Promotion et coordination touristique commune
- Coopérations en matière de santé, notamment l'accès aux soins hospitaliers
- Fort potentiel de progression des coopérations environnementales
- Gouvernance à renforcer pour affirmer les spécificités de l'Arc jurassien



Menaces

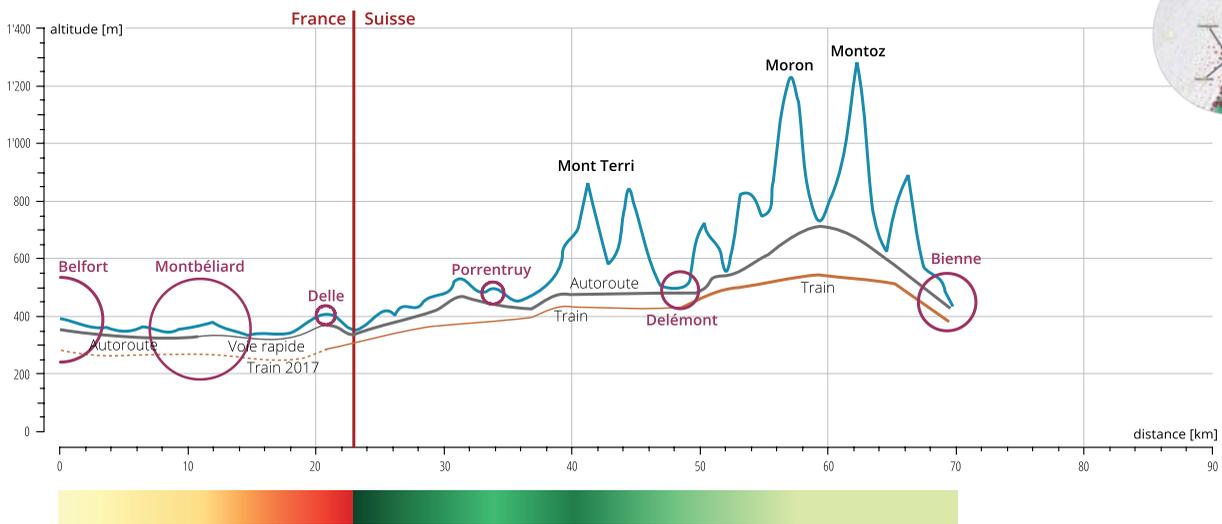
- Attractivité des grandes agglomérations externes proches de l'Arc jurassien (Bâle, Genève, Dijon...)
- Risque de contournement du massif par les grands axes de communication européens
- Avenir incertain des lignes ferroviaires internationales traversant le massif
- Crispation possible liée à l'embauche de la main-d'œuvre qualifiée franc-comtoise par les entreprises suisses
- Poursuite de la diminution des emplois industriels francs-comtois
- Tourisme d'achat qui fragilise l'activité commerciale côté suisse
 - Manque de concertation en matière d'aménagement du territoire



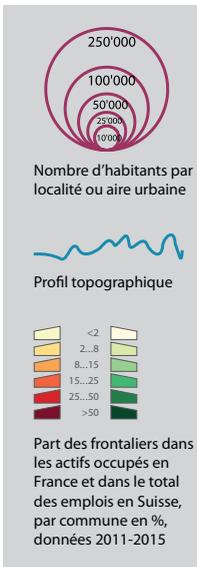
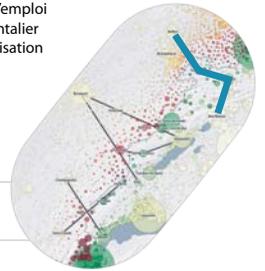
Territoire Nord Franche-Comté - canton du Jura

Ce territoire de coopération se situe à l'articulation du canton du Jura et des départements français du Territoire de Belfort et du Doubs. Il représente la zone la moins montagneuse de l'Arc jurassien avec un net contraste en termes de densité de population avec la présence de deux grandes agglomérations côté français. Le dynamisme économique du versant suisse est accentué par des implantations industrielles proches de la frontière. Il en résulte des dynamiques et des enjeux spécifiques en matière d'aménagement du territoire, de services aux populations et de mobilité. À ce titre, la réouverture du tronçon Belfort-Delle qui viendra compléter la ligne Delle-Delémont-Bienne, constitue une réelle opportunité de développement.

Axe Belfort - Delémont - Bienne



Bassin d'emploi transfrontalier et visualisation du profil



© Benoît Le Bocey, Martin Schuler (MicroGIS)

À propos des coopérations

Ce territoire se caractérise par des collaborations régulières et multiscales qui associent principalement le Canton du Jura, le Département du Territoire de Belfort, la CAB et les services de l'État. Localement, le secteur de Delle-Boncourt s'illustre par des pratiques de collaboration et de travail soutenues. Si plusieurs réalisations sont à relever, notamment dans le domaine culturel, l'absence d'une instance de collaboration plus structurée freine la mobilisation durable de

Analyse territoriale



Atouts

- Échanges facilités par la continuité géographique
- Infrastructures de transport permettant la communication entre les pôles du territoire
- Dynamique récente d'implantations horlogères et industrielles côté suisse
- Développement du marché de l'emploi
- Savoir-faire industriels partagés
- Forts liens culturels (Fonds culturels Canton du Jura - Territoire de Belfort)
- Coopérations multiscalaires associant différentes collectivités du territoire



Faiblesses

- Déséquilibre de taille entre les pôles urbains
- Déficit d'image du territoire (caractère rural côté suisse et industriel côté français)
- Tissu industriel fragilisé côté français
- Méconnaissance réciproque des acteurs économiques
- Difficulté côté suisse à conserver une population jeune et formée
- Déficit en matière d'accueil touristique
- Offre de formation éclatée et peu complémentaire
- Absence de gouvernance structurée



Opportunités

- Ouverture d'une desserte ferroviaire structurante (Bienne – Delle – Belfort)
- Disponibilité et coût attractif du foncier
- Effets positifs de l'implantation de marques horlogères réputées
- Synergies économiques à développer par une meilleure connaissance réciproque des entrepreneurs
- Liens entre structures de formation à développer
- Volonté des autorités cantonales d'approfondir les coopérations en matière de formation
- Gestion concertée des flux de main-d'œuvre dans un contexte démographique différencié entre les versants français et suisses
- Potentiel touristique à valoriser (tourisme industriel et promotion de l'environnement)



Menaces

- Contournement du territoire par Bâle
- Urbanisation peu maîtrisée côté français
- Segmentation croissante du territoire (production en Suisse versus urbanisation en France)
- Forte dépendance des sous-traitants locaux aux donneurs d'ordre situés hors Arc jurassien
- Crispations possibles liées à l'embauche par les entreprises suisses de main-d'œuvre provenant de sites industriels francs-comtois

toutes les parties prenantes du territoire et peut limiter certaines concrétisations.

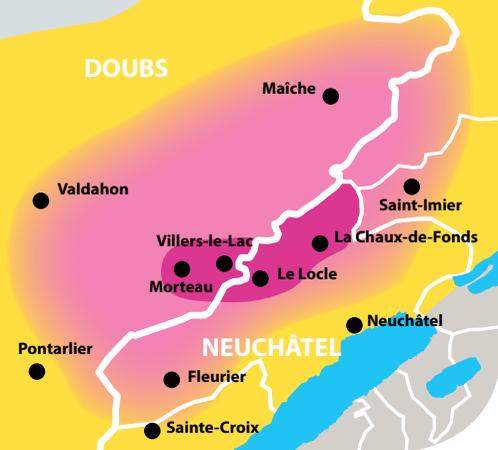
L'atelier transfrontalier organisé à Delle en janvier 2015 a permis de dégager des thèmes majeurs pour les collaborations à venir, notamment en matière de formation et de tourisme.

Exemples de groupes de travail / projets évoqués durant l'atelier territorial :

- renforcer la connaissance de l'offre de formation sur le territoire, avec une focale sur les formations dans le domaine du tourisme
- développer des actions d'itinérance et d'éco-tourisme



Plus d'informations sur les projets :
www.conference-transjurassienne.org



Territoire des Parcs du Doubs et de l'Agglomération Urbaine du Doubs

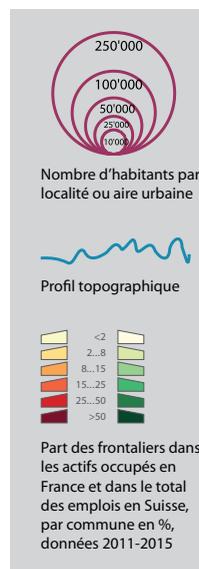
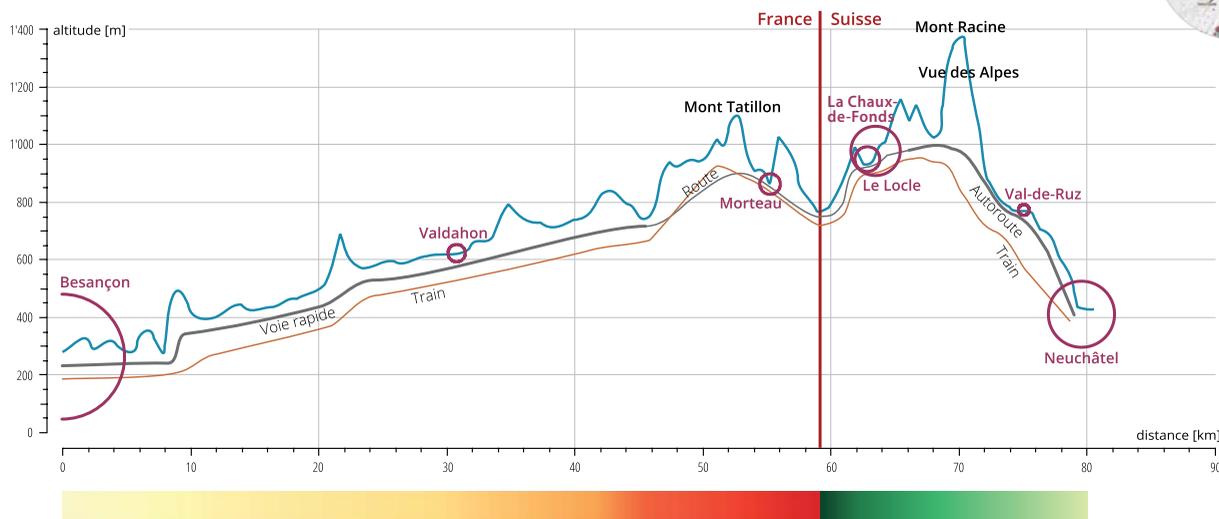
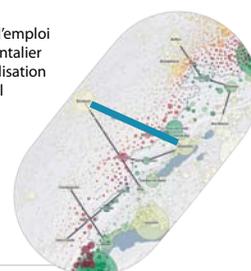
Ce territoire met en vis-à-vis le département du Doubs et les cantons du Jura, de Berne et de Neuchâtel. Situé en moyenne montagne, à la fois rural et urbain, il présente des paysages variés, avec un relief accidenté et des dénivelés qui rendent les communications complexes en période hivernale. La zone de l'Agglomération Urbaine du Doubs (AUD), traversée par la ligne ferroviaire des horlogers, concentre la plus forte densité de population de l'Arc jurassien. Son dynamisme est soutenu par des implantations d'entreprises liées à l'horlogerie et aux microtechniques, notamment sur le versant suisse, et par un bassin de vie frontalier en fort développement.

La présence de sites UNESCO, d'un Parc Naturel sur le versant suisse et d'un Parc Naturel Régional en cours d'élaboration côté français renforce l'attractivité et la gouvernance de ce territoire.

Axe Besançon - La Chaux-de-Fonds - Neuchâtel

Agglomération Urbaine du Doubs (AUD) - futur Parc Naturel Régional du Doubs Horloger (F) - Association pour le Parc Naturel Régional du Doubs (APNRD - CH)

Bassin d'emploi transfrontalier et visualisation du profil



© Benoît Le Bocey, Martin Schuler (MicroGIS)

À propos des coopérations

Ce territoire se caractérise par une forte intégration de la gouvernance transfrontalière. L'AUD, qui regroupe 6 communes et associe différents partenaires depuis décembre 2014, est un exemple unique dans l'Arc jurassien de structuration institutionnelle sous la forme d'un Groupement Local de Coopération Transfrontalière-GLCT. Cette volonté politique forte de créer une instance dotée de la personnalité juridique doit permettre d'apporter des réponses aux enjeux du territoire en matière de mobilité, de formation, d'économie

Analyse territoriale



Atouts

- Territoire structuré autour d'une agglomération urbaine de 63 000 habitants
- Dynamisme du marché de l'emploi suisse (horlogerie, industries et services)
- Savoir-faire industriel partagé
- Appareil de formation performant en phase avec le territoire
- Attractivité touristique en lien avec le patrimoine naturel, industriel (horlogerie) et les sites UNESCO
 - Démarches de collaboration transfrontalière structurées (AUD, Parcs Naturels Régionaux)



Faiblesses

- Relief montagneux et climat qui compliquent les communications routières et ferroviaires
- Manque de disponibilités foncières et coût élevé des terrains
- Manque de transports publics et d'interconnexions transfrontalières au sein de l'agglomération
- Ligne des horlogers fragilisée (état des infrastructures, normes de sécurité...)



Opportunités

- Potentiel de renforcement de l'offre sur la ligne ferroviaire des horlogers pour fluidifier le trafic routier
- Mutualisation des infrastructures (traitement des déchets, équipements sportifs et culturels,...)
- Amélioration des complémentarités en matière d'offre de formation et de valorisation des métiers techniques
- Mise en réseaux des partenaires touristiques
- Développement des coopérations en matière de santé (accès à l'hôpital de La Chaux-de Fonds, ...)
- Présence de l'AUD pour porter un projet de territoire transfrontalier



Menaces

- Urbanisation et risque d'étalement insuffisamment maîtrisés côté français
- Risque croissant de spécialisation territoriale (lieu d'habitation versus lieu de travail)
- Diminution régulière des emplois industriels sur le versant français
- Tensions dans les populations impactées par l'asphyxie du réseau routier urbain (flux frontaliers)

et de cohésion sociale. Par ailleurs, le Parc Naturel Régional du Doubs (CH) et le Parc Naturel Régional du Doubs Horloger en cours de création (F) intègrent des préoccupations transfrontalières dans leurs chartes et leurs objectifs de travail.

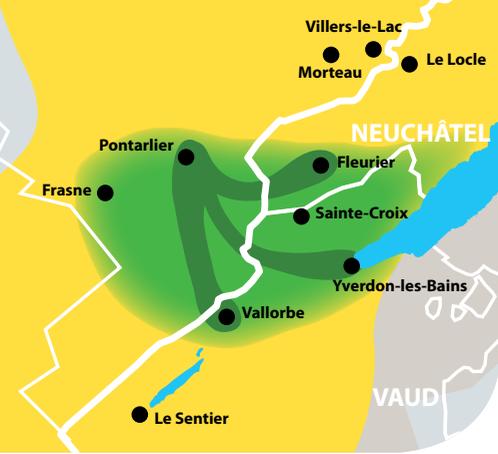
L'atelier transfrontalier organisé à Morteau en décembre 2014 a permis de dégager des thèmes majeurs pour les collaborations à venir, notamment en matière de mobilité et d'aménagement du territoire.

Exemples de groupes de travail / projets évoqués durant l'atelier territorial :

- initier un groupe exploratoire pour recueillir l'offre de transport transfrontalier et organiser la diffusion de cette information
- compléter l'information environnementale en lien avec l'aménagement du territoire



Plus d'informations sur les projets :
www.conference-transjurassienne.org



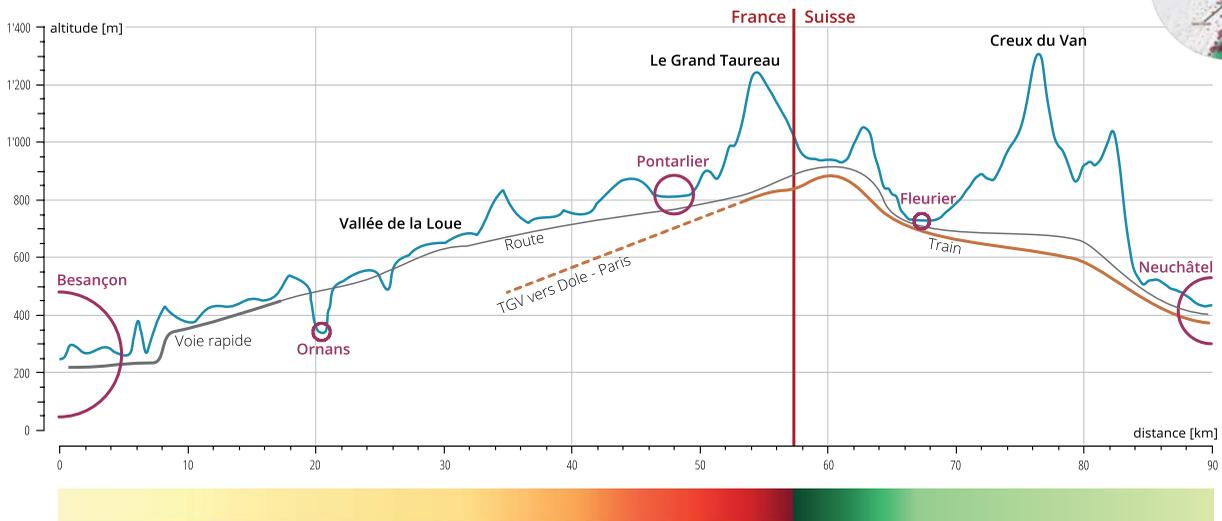
Territoire de l'Aire de proximité Mont d'Or - Chasseron

Situé en zone montagneuse, ce territoire de coopération fait correspondre le département français du Doubs et les cantons suisses de Neuchâtel et de Vaud. Il comporte plusieurs pôles urbains d'importance moyenne, assez dispersés, et insuffisamment reliés par l'offre de transports publics actuelle. À l'exception de Pontarlier, ces pôles sont situés sur le territoire suisse (Val-de-Travers, Sainte-Croix, Vallorbe, Yverdon-les-Bains).

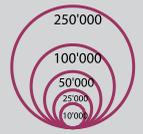
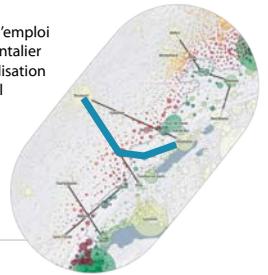
Cet espace de coopération présente de fortes dynamiques économiques, grâce à des entreprises performantes et à l'essor de son économie présentielle. Son riche patrimoine naturel et culturel offre en outre un réel potentiel pour renforcer la valorisation en commun de ce territoire.

Axe Besançon - Pontarlier - Val-de-Travers - Neuchâtel

Pays du Haut-Doubs - Association Régional Val-de-Travers (ARVT)

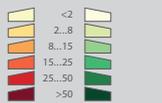


Bassin d'emploi transfrontalier et visualisation du profil



Nombre d'habitants par localité ou aire urbaine

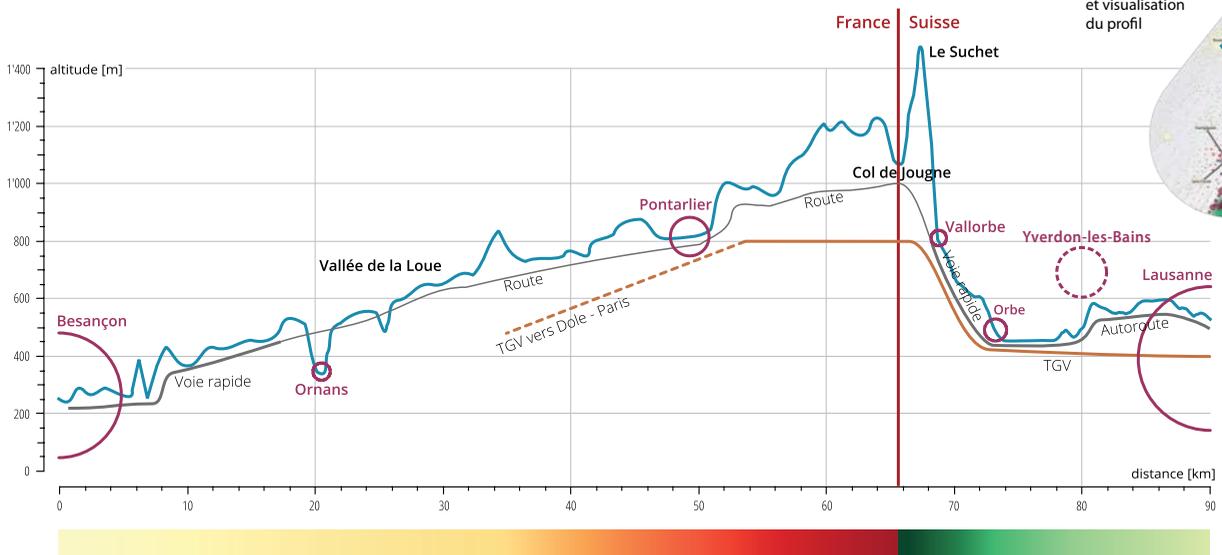
Profil topographique



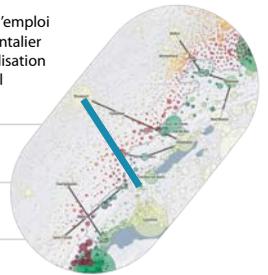
Part des frontaliers dans les actifs occupés en France et dans le total des emplois en Suisse, par commune en %, données 2011-2015

Axe Besançon - Pontarlier - Vallorbe - Yverdon-les-Bains - (Lausanne)

Pays du Haut-Doubs - Association pour le Développement du Nord Vaudois (ADNV)



Bassin d'emploi transfrontalier et visualisation du profil



Analyse territoriale



Atouts

- Infrastructures ferroviaires internationales
- Foncier disponible et accessible
- Marché de l'emploi suisse dynamique et multipolaire
- Pôle de commerces et de services attractif à Pontarlier
- Centres de formation bien répartis sur le territoire
- Patrimoine touristique naturel et industriel attractif et fédérateur
- Notoriété de la station touristique de Métabief
- Présence d'une gouvernance transfrontalière organisée



Faiblesses

- Manque d'homogénéité du territoire
- Infrastructures de transport qui desservent insuffisamment les sites industriels et touristiques
- Spécialisation industrielle peu marquée
- Savoir-faire horloger présent mais peu valorisé
- Gouvernance transfrontalière en retrait par rapport aux enjeux actuels du territoire



Opportunités

- Liens et complémentarités entre pôles urbains à renforcer
- Offre de transports intermodale à compléter
- Réseau d'entreprises horlogères (les Fleurons) à valoriser
- Collaborations entre centres de formation à renforcer
- Potentiel touristique à développer en commun (tourisme familial et industriel, offre 4 saisons...)



Menaces

- Hétérogénéité croissante entre les différents sous-espaces (industrialisation côté suisse versus polarisation commerciale et de services côté français)
- Manque de concertation en matière d'aménagement du territoire
- Avenir incertain des lignes ferroviaires internationales
- Crispations liées aux flux de main-d'œuvre qualifiée orientés vers la Suisse

À propos des coopérations

Au sein de cet espace de coopération, les relations transfrontalières s'organisent autour des deux principaux axes de circulation (Pontarlier/Val-de-Travers et Pontarlier/Vallorbe).

Ce territoire a mis en place au début des années 2000 une gouvernance transfrontalière, l'Aire de proximité Mont d'Or - Chasseron. Cette structure permet aux différentes autorités locales de se réunir dans un espace de concertation pérenne, qui facilite des mobilisations communes autour de sujets partagés (défense de liaisons ferroviaires, projets touristiques emblématiques à l'image de la route de l'absinthe...).

Une consolidation de la structure, accompagnée de moyens et d'une ingénierie dédiés lui permettrait de capitaliser sur son expérience et de jouer un rôle mo-

teur dans la nouvelle stratégie territorialisée de l'Arc jurassien.

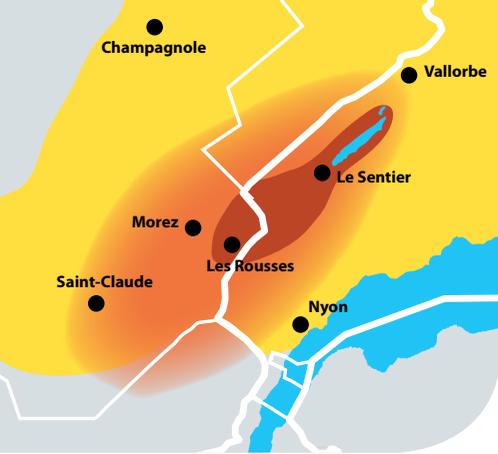
L'atelier transfrontalier organisé à Travers en décembre 2014 a permis de dégager des thèmes majeurs pour les collaborations à venir, notamment en matière de mobilité et de tourisme.

Exemples de groupes de travail / projets évoqués durant l'atelier territorial :

- développer une offre de services dans les gares transfrontalières du territoire
- améliorer la connaissance réciproque des offres touristiques et des acteurs du tourisme



Tous les détails des projets sur :
www.conference-transjurassienne.org

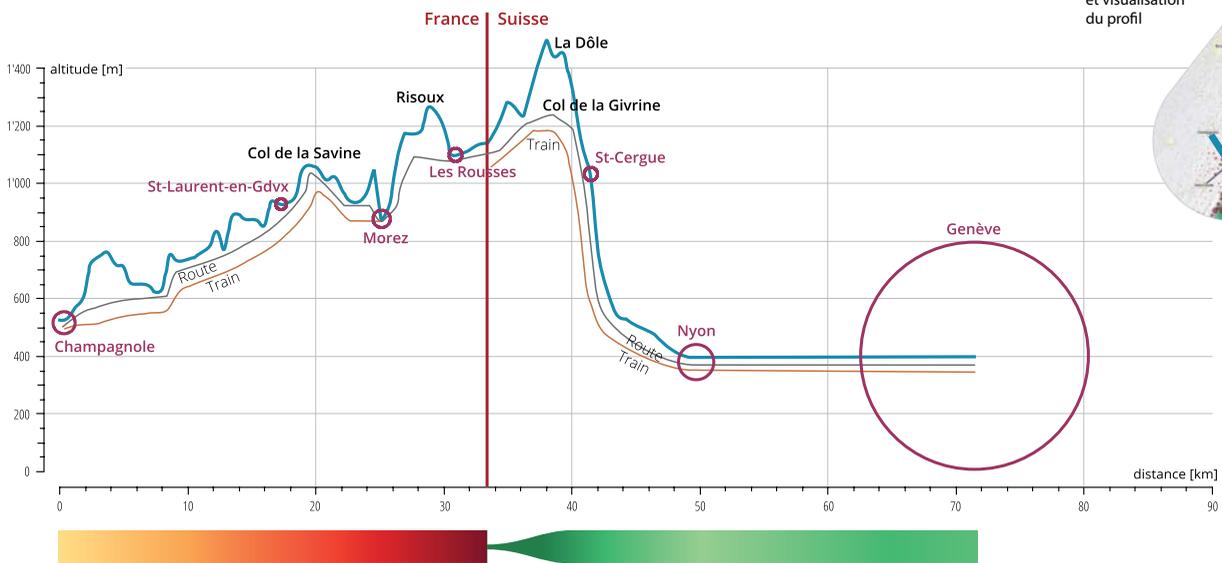


Territoire du Haut-Jura franco-suisse et de la Vallée de Joux

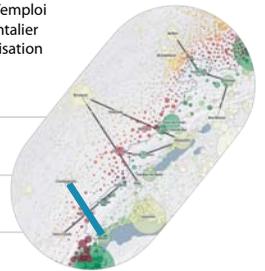
Ce territoire est situé dans la partie la plus montagneuse de l'Arc jurassien. Le relief y conditionne donc fortement les voies de communication ainsi que les échanges. Constitué de pôles urbains d'importance moyenne séparés par la chaîne du Jura, cet espace de coopération est fortement spécialisé de chaque côté de la frontière. Il fait en effet coexister un pôle industriel d'excellence dans la Vallée de Joux, tandis que la partie française a plutôt développé son activité autour de l'économie présentielle et du tourisme. Articulé autour de deux axes de circulation et caractérisé par un habitat dispersé, cet espace transfrontalier est peu homogène. De plus, certains des pôles urbains (Nyon, St-Claude...) développent aussi des collaborations avec des territoires situés hors de l'Arc jurassien (Bassin lémanique, département de l'Ain). L'organisation des Jeux olympiques de la jeunesse à Lausanne en 2020 constitue une opportunité pour développer des infrastructures de qualité, des projets partagés en matière d'accueil et d'hébergement touristique et pour travailler à une meilleure valorisation conjointe de la dénomination « Jura ».

Axe Champagneole - Morez - Nyon

Parc Naturel Régional du Haut-Jura - Parc Naturel Régional Jura vaudois - Régionyon

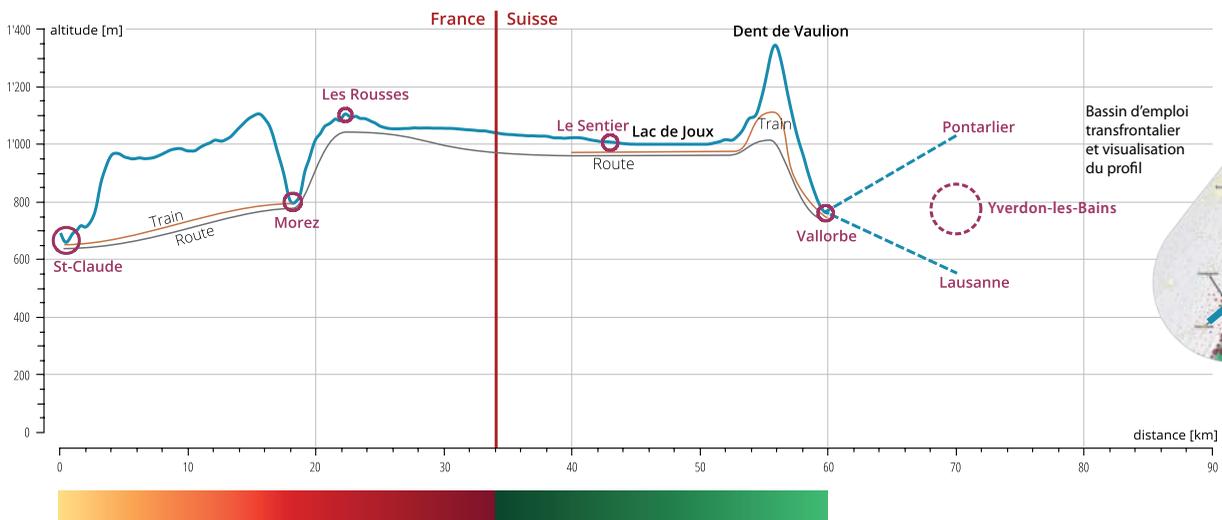


Bassin d'emploi transfrontalier et visualisation du profil

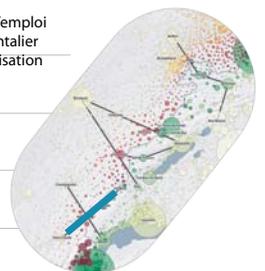


Axe Saint-Claude - Morez - Le Sentier - Vallorbe

Parc Naturel Régional du Haut-Jura - Parc Naturel Régional Jura vaudois - Association pour le Développement des Activités Économiques de la Vallée de Joux (ADAEV)



Bassin d'emploi transfrontalier et visualisation du profil



Part des frontaliers dans les actifs occupés en France et dans le total des emplois en Suisse, par commune en %, données 2011-2015

Analyse territoriale



Atouts

- Territoire montagneux et patrimoine naturel remarquable caractéristiques du massif jurassien
- Un savoir-faire industriel partagé et reconnu
- Dynamisme du marché de l'emploi industriel suisse
- Attractivité touristique des Rousses génératrice d'emploi
- Forte capacité d'accueil et d'hébergement touristique aux Rousses
- Territoires attachés à leur identité jurassienne
- Habitudes d'échanges sur des thématiques transfrontalières



Faiblesses

- Territoire de coopération hétérogène aux contours mal définis
- Absence de pôles urbains de taille significative proches de la frontière
- Liaisons ferroviaires essentielles mais « fragiles »
- Accessibilité routière difficile
- Vulnérabilité liée à un tissu industriel fortement spécialisé
- Pôle de production industrielle situé sur un territoire excentré
- Désindustrialisation et déprise démographique sur certains secteurs français
- Gouvernance transfrontalière qui s'est progressivement délitée



Opportunités

- Proximité avec l'aéroport de Genève à valoriser par une offre de transports publics adaptée
- Offre touristique hivernale à renforcer par une gestion commune des domaines skiabiles
- Tourisme horloger à développer
- Richesse du tissu associatif rural à valoriser
- Meilleure connaissance à développer entre les centres de formations et leurs offres
- Proximité avec la ville d'accueil des JO d'hiver de la jeunesse en 2020 (Lausanne)



Menaces

- Phénomène de concentration autour des pôles urbains extérieurs
- Risque de marginalisation d'un territoire de montagne situé en périphérie des grands pôles
- Forte dépendance à la main-d'œuvre frontalière
- Risque de concurrence avec le pôle horloger genevois
- Espace naturel soumis à des contraintes croissantes, à même de freiner son développement économique

À propos des coopérations

Des échanges transfrontaliers existent de longue date sur ce territoire. Ils ne sont cependant pas portés par les pôles urbains, trop dispersés. Formalisées dans les années 90 dans le cadre d'un « Comité d'action du Haut-Jura franco-suisse », les pratiques d'échanges et de coopération relèvent désormais d'initiatives ponctuelles de structures et d'associations locales de développement (Parc du Jura vaudois, Parc du Haut-Jura, Association pour le Développement Économique de la Vallée de Joux...). Ces dernières se mobilisent en commun sur des sujets partagés (covoiturage, développement de l'offre ferroviaire...).

L'atelier transfrontalier organisé au Sentier en décembre 2014 a permis de dégager des thèmes majeurs pour les collaborations à venir notamment en matière de mobilité, de développement touristique et d'offre de formation associée.

Exemples de groupes de travail / projets évoqués durant l'atelier territorial :

- développer une offre de bus transfrontaliers sur le secteur Les Rousses-Vallée de Joux
- compléter l'offre touristique par des actions dans l'agritourisme ou le tourisme horloger, en y intégrant la formation aux métiers de l'accueil



Tous les détails des projets sur :
www.conference-transjurassienne.org



**Une nouvelle
gouvernance
transfrontalière
pour l'Arc jurassien**

Pourquoi une nouvelle gouvernance ?

La coopération transfrontalière repose sur la reconnaissance d'une interdépendance territoriale. Celle-ci découle à la fois de l'effet frontière et de la connexité institutionnelle des acteurs.

La nouvelle gouvernance transfrontalière, telle que souhaitée aujourd'hui par la CTJ, doit permettre de répondre à des attentes politiques et économiques parfois contradictoires, ainsi qu'à des besoins de connaissance réciproque adaptés aux nouveaux contextes sociopolitiques.

Un premier pas dans cette direction a été fait en 2002, par la transformation de la Communauté de Travail du Jura (initiée en 1985) en Conférence TransJurassienne. Cette réorganisation, destinée principalement à élargir les thématiques et les moyens de la structure, a permis d'accueillir l'État français décentralisé dans ses instances décisionnelles, sans pour autant modifier en profondeur son fonctionnement.

Aujourd'hui, du fait de la diversité des acteurs territoriaux, de la multiplicité des jeux d'acteurs et de l'apparition de modes de travail plus collaboratifs, la gouvernance territoriale doit **évoluer vers des dispositifs partenariaux plus imbriqués**. C'est ce que l'étude de la Mission Opérationnelle Transfrontalière a déjà mis en exergue en 2014, en soulignant le besoin d'une stratégie de coopération **multiscale** pour l'Arc jurassien. L'intégration de différentes échelles de territoires et d'une plus grande diversité d'acteurs est donc essentielle pour répondre aux enjeux de développement de cette grande région transfrontalière.

Instance reconnue d'échanges et de dialogue politique sur les questions transfrontalières, la CTJ souhaite conforter son rôle et ses missions dans ce contexte en évolution. Pour réussir, elle s'appuiera sur des **pratiques participatives** qui marqueront le passage à une nouvelle gouvernance globale.

Un **processus de dialogue** territorial itératif valorisera les savoir-faire et les compétences des partenaires, afin de renforcer les acteurs locaux dans leur rôle d'animateurs de terrain et d'incubateurs de projets transfrontaliers.



Un nouveau schéma de gouvernance transfrontalière plus adapté aux attentes

Les nouveaux processus de coordination et de pilotage doivent apporter plus d'opérationnalité et s'ouvrir aux principes d'une « gouvernance multi-niveaux et multiscalaire ». Les acteurs publics de l'Arc jurassien pourront ainsi promouvoir de manière commune les politiques de développement et d'aménagement des territoires transfrontaliers.

Une gouvernance qui donne la parole aux territoires

Un panel représentatif des différents niveaux de collectivités

Une instance de décision souple et réactive

Une instance de concertation politique

Pour une meilleure visibilité des coopérations

Communication Site internet CTJ

Certains groupes thématiques concernent l'ensemble de l'Arc jurassien

Thématiques transversales

Thématiques transversales

Groupe de travail
Groupe de travail
Groupe de travail

Groupe de travail
Groupe de travail

Groupe de travail
Groupe de travail
Groupe de travail

Des incubateurs de projets transfrontaliers de proximité

4 territoires de coopération

Bureau CTJ

Bureau restreint

3 Coprésidents qui représentent :

- Région Bourgogne-Franche-Comté
- Préfecture Bourgogne-Franche-Comté
- arcjurassien.ch

PROPOSE

Bureau élargi

Les 3 Coprésidents
+
Représentants :

- | | |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 
■ des Départements
■ des Agglomérations
■ des Pays* | 
■ des Cantons
■ du RVAJ*
■ de la Confédération (invitée) |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

INFORME

Secrétariat général

Un levier opérationnel et une interface entre les acteurs

* Définitions voir glossaire

Une collaboration renforcée avec les territoires de coopération transfrontaliers

Le nouveau schéma de gouvernance repose sur une **coopération renforcée avec les quatre territoires** de coopération de l'Arc jurassien. Ces derniers sont appelés à organiser leur fonctionnement selon leurs besoins et leurs habitudes de travail. L'association d'un **maximum d'acteurs locaux** dans des groupes de travail thématiques est souhaitable. Le dynamisme de ces territoires, et notamment leur capacité à générer

des projets et à les accompagner, conditionnera la qualité des coopérations et la richesse des échanges au sein de la nouvelle gouvernance transfrontalière. L'implication des territoires de coopération sera déterminante dans le fonctionnement effectif du Conseil des Territoires Transfrontaliers.

La CTJ pourra jouer, sur demande, un rôle de facilitateur, tant dans l'émergence et la structuration d'une gouvernance transfrontalière locale que dans l'accompagnement de projets.

Une nouvelle plate-forme de concertation technique : le Conseil des Territoires Transfrontaliers - CTT

Cette nouvelle instance de concertation réunit le Secrétariat général de la CTJ et les techniciens en charge des coopérations dans :

- les 3 conseils départementaux frontaliers : Doubs, Jura, Territoire de Belfort
- les 4 cantons frontaliers : Berne, Jura, Neuchâtel, Vaud
- les 4 territoires de coopération (voir p. 16 et suivantes)

Côté français, la société civile sera également représentée par le CESER qui devient un acteur de la CTJ. Des personnalités qualifiées pourront en outre y être invitées de manière occasionnelle, selon les sujets abordés et l'expertise recherchée.

Le **Conseil des Territoires Transfrontaliers**, par le jeu des synergies entre les différents échelons et les acteurs qui le composent, permettra de **favoriser les échanges entre les territoires**.

Les travaux du Conseil des Territoires Transfrontaliers contribueront à alimenter les réunions du Bureau élargi, sous la forme de propositions ou de points d'alerte issus des observations de terrain. À l'inverse, le CTT pourra également émettre un avis sur la faisabilité technique de propositions issues du Bureau. Enfin, il sera un relais et un appui pour le travail du Secrétariat général.

Le Conseil des Territoires Transfrontaliers se situe à l'**interface d'une gouvernance locale**, incarnée par les territoires de coopération, et d'une **gouvernance institutionnelle et politique** portée par le Bureau CTJ.

Conseil des Territoires Transfrontaliers

- Canton x 4
- Territoires de coopération x 4
- Départements x 3
- Territoires de coopération x 4
- CESER* x 1

Une plateforme de concertation technique, pour un dialogue avec les territoires

Groupe de travail

Groupe de travail

Chaque territoire choisit ses thématiques

Une instance élargie de décision et de dialogue : le Bureau de la CTJ

Il s'agit d'une entité à deux niveaux. La forme restreinte du Bureau de la CTJ, qui a fonctionné sous forme de réunions entre ses 3 Coprésidents, est dorénavant enrichie par un Bureau élargi ouvert à un panel représentatif des différents niveaux de collectivités concernées par les relations transfrontalières.

■ Un « Bureau restreint » décisionnel pour porter les intérêts de l'Arc jurassien

Le Bureau restreint est une instance politique de décision, constituée des membres « historiques » de la CTJ : la Préfecture de Région, la Région et [arcjurassien.ch](#). Il est destiné à favoriser les échanges sur l'actualité franco-suisse et ses conséquences dans l'Arc jurassien. Le Bureau restreint **identifie et formalise les enjeux régionaux afin de les relayer aux niveaux national et fédéral** et formule, le cas échéant, des recommandations aux autorités locales compétentes.

Sa composition restreinte en fait un **outil politique souple et réactif** aux événements qui pourraient impacter les relations transfrontalières.

■ Un « Bureau élargi » pour un dialogue renforcé

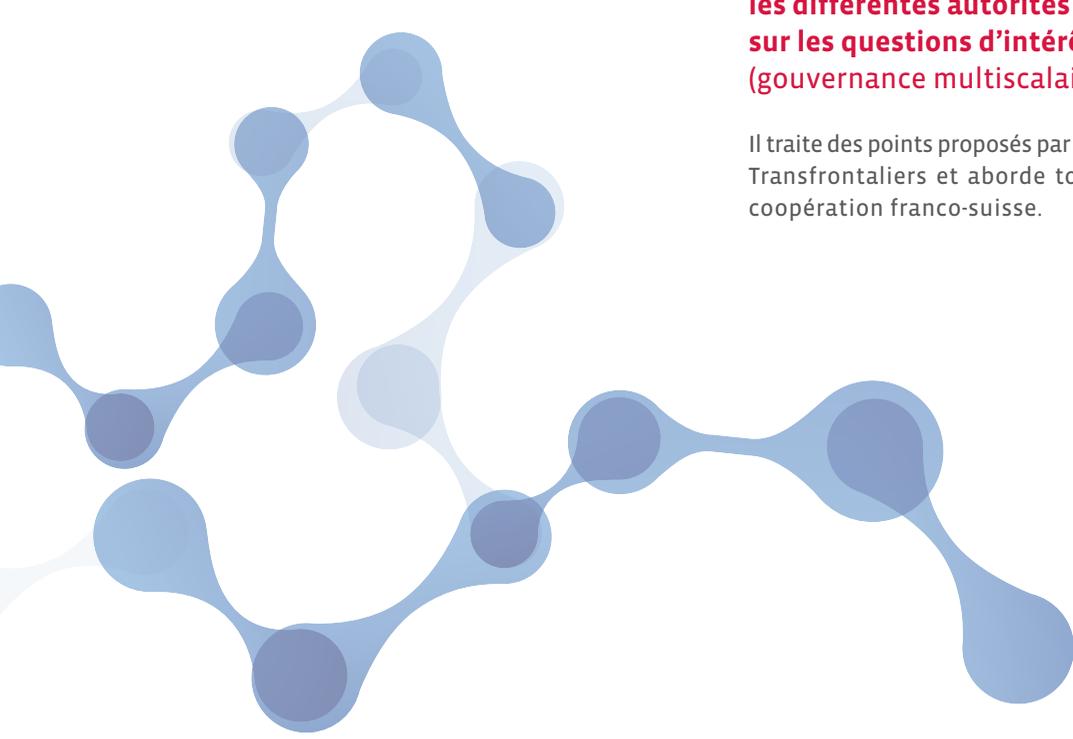
Côté suisse, [arcjurassien.ch](#) réunit les 4 cantons de Berne, Jura, Neuchâtel et Vaud. Cette association, dotée de la personnalité juridique, a notamment pour mission d'accompagner les cantons dans leurs activités transfrontalières, en particulier dans le cadre de la CTJ.

En miroir à ce mode d'organisation, une coordination représentative des collectivités locales françaises a été créée fin 2015. Cette coordination franco-française intitulée « [arcjurassien.fr](#) » a pris la forme d'une structure de concertation de type informelle, actuellement sans personnalité juridique. Elle réunit des représentants élus des Agglomérations, des Pays frontaliers et des Départements du Doubs, du Jura et du Territoire de Belfort. Elle a pour objectif de mettre en cohérence les politiques respectives des collectivités françaises, lorsque ces politiques traitent de la coopération transfrontalière.

Les délégués d'« [arcjurassien.fr](#) » siégeront aux côtés de ceux d'« [arcjurassien.ch](#) », permettant ainsi aux représentants des deux structures d'avoir des échanges directs et sans intermédiaires au sein du Bureau élargi de la CTJ. Des représentants de la Préfecture de Région, de la Confédération suisse et du Réseau des Villes de l'Arc jurassien composent également cette enceinte, au sein de laquelle il conviendra de veiller à la parité des délégations.

Le rôle du Bureau élargi est d'assurer la concertation et la réflexion entre les différentes autorités politiques sur les questions d'intérêt commun (gouvernance multiscalair).

Il traite des points proposés par le Conseil des Territoires Transfrontaliers et aborde toute question liée à la coopération franco-suisse.



Une démarche collaborative pour réussir

La nouvelle gouvernance transfrontalière de l'Arc jurassien entend répondre aux différentes attentes exprimées ces dernières années, et notamment à propos du fonctionnement de la CTJ. Toutefois, sa réussite repose sur une bonne articulation entre les différentes instances décrites et surtout sur **une forte implication de ses membres**.

Pour assurer la fluidité et le bon fonctionnement de ce nouveau modèle, le **rôle d'animation et de coordination du Secrétariat général de la CTJ sera essentiel**.

Le Secrétariat général de la CTJ : un trait d'union

Constitué de trois Secrétaires généraux et renforcé par des chargés de mission rattachés à arcjurassien.ch, à la Préfecture de Région ou au Conseil régional, il représente la cheville ouvrière technique et administrative de la CTJ.

Le Secrétariat général appuie les territoires de coopération dans leurs projets, relaie les attentes locales au niveau politique et technique et assure le lien entre les instances transfrontalières (territoires de coopération, Conseil des Territoires Transfrontaliers et Bureau de la CTJ). Son rôle d'interface permettra ainsi d'avoir une vision globale des coopérations en cours.

Il réunit des groupes de travail sur des thématiques transversales ou emblématiques souhaitées par le Bureau élargi et qui concernent l'ensemble de l'Arc jurassien.

Cette nouvelle démarche innovante se veut résolument participative mais aussi évolutive. Dans un esprit d'optimisation permanente, un point d'étape sera réalisé après deux années de mise en application de ces nouveaux principes.

Le Secrétariat général contribue au rapprochement entre les différents échelons territoriaux et les organes de pilotage, et facilite la mise en cohérence des dynamiques transfrontalières.





4 axes prioritaires
pour renforcer
les coopérations
dans l'Arc jurassien

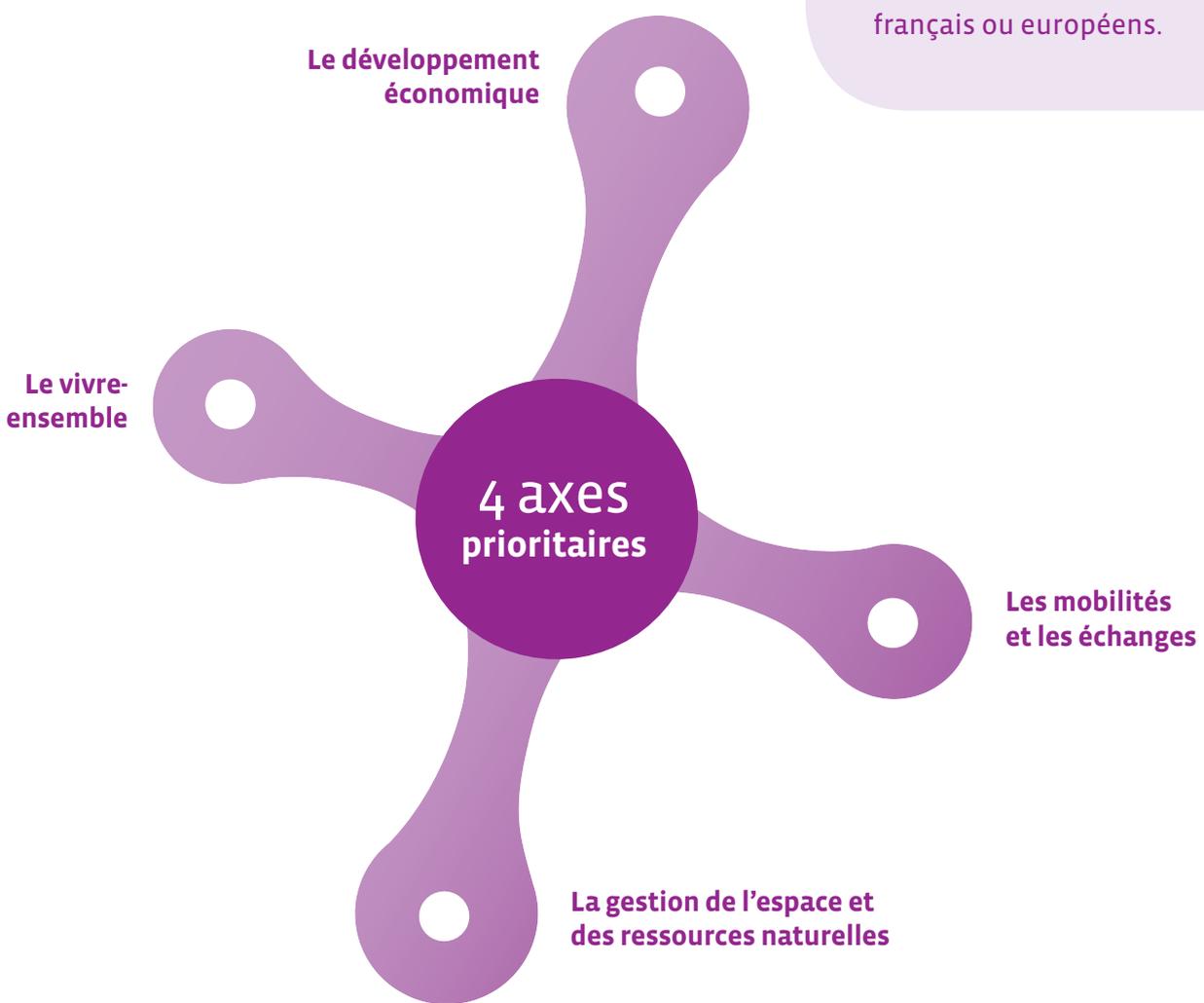
Orientations stratégiques 2016-2020

Les orientations présentées ci-dessous proviennent d'une synthèse établie entre les propositions d'action pour l'Arc jurassien suggérées par la MOT et les pistes de travail relevées à l'occasion des ateliers territoriaux et de la consultation écrite lancée fin 2014 par la CTJ.

Cette liste de thèmes et d'actions ne vise pas à exclure ou à limiter le champ des possibles. Les territoires de coopération ou les acteurs du transfrontalier pourront, autant que de besoin, se saisir de nouvelles thématiques de travail. Toutefois dans un contexte institutionnel marqué par une raréfaction des ressources publiques et de fortes réorganisations fonctionnelles, il a semblé nécessaire à la CTJ de proposer une grille de priorités qui puisse servir de cadre de référence aux élus et aux acteurs des coopérations, notamment dans l'attribution des financements.

L'éventail des priorités reste large. Certains y reconnaîtront des problématiques travaillées de longue date (les mobilités, la formation...), mais qui demandent encore à être consolidées du fait d'évolutions socio-économiques ou institutionnelles. D'autres thématiques apparaissent (la préservation des ressources, le vivre-ensemble...), reflets de préoccupations sociétales et d'un contexte politique franco-suisse marqué par des aléas qui impactent également l'Arc jurassien.

Voulues comme une grille thématique opérationnelle, les orientations stratégiques s'articulent avec celles du programme Interreg V France-Suisse, instrument financier essentiel de la coopération transfrontalière dans l'Arc jurassien, et avec d'autres outils d'intervention suisses, français ou européens.



Le développement économique

Territoire d'excellence industrielle, l'Arc jurassien doit innover en permanence afin de demeurer une région attractive, dans un contexte de mondialisation économique qui favorise la métropolisation des sites de production.

Pour cela, il doit disposer des connaissances et des compétences nécessaires et donc avoir la capacité de les produire mais aussi de les conserver.

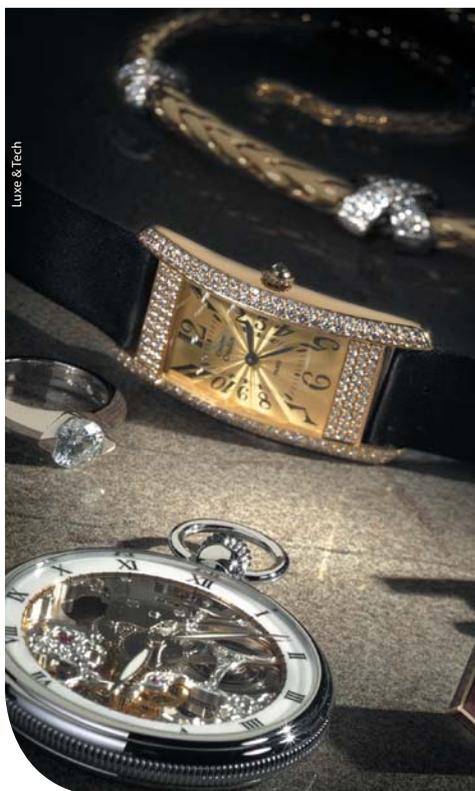
Les coopérations transfrontalières et la mise en réseau des acteurs de la recherche, de la formation et de l'économie constituent à cet effet un puissant levier. Elles sont plus que jamais nécessaires pour atteindre une taille critique permettant de développer des centres et des projets de recherche, ou de déployer des stratégies d'entreprises, collaboratives et complémentaires.

Ces échanges sont aussi l'occasion de mutualiser les bonnes pratiques en matière de formation et de

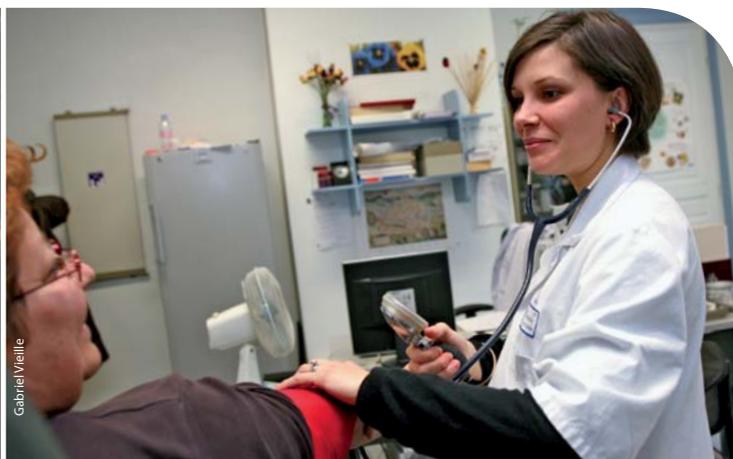
promotion des métiers, ou encore de partager des informations sur les évolutions et les tendances économiques du territoire, conditions nécessaires pour constituer le socle d'une communauté de destin.

Le développement équilibré de ce territoire ne saurait cependant reposer que sur son activité et son potentiel industriel. Riche d'une forte identité, tant géographique que culturelle, l'Arc jurassien possède d'autres atouts à valoriser afin de ne pas s'exposer au « syndrome du flamand rose » tel que défini par l'économiste Dennis Stokkink : une patte ancrée au sol, l'économie et une patte repliée, le social.

En ce sens le **développement d'une économie présente**, orientée vers les attentes de la population et des touristes attirés par son patrimoine naturel remarquable, est une opportunité à saisir pour diversifier et renouveler les pratiques de coopération économique dans l'Arc jurassien.



Luxe & Tech



Gabriel Vieille



Samuel Carmoville



Renforcer les transferts de technologies dans l'Arc jurassien

- Poursuivre les stratégies de coopération en matière de R&D, entre les PME et les centres de recherche
(à l'image du projet InnovARC)

Valoriser en commun l'industrie et les métiers techniques constitutifs de l'identité économique de l'Arc jurassien

- Faire connaître la spécificité industrielle de l'Arc jurassien en dehors de son périmètre
- Favoriser les interactions entre les actions de valorisation en France et en Suisse
La semaine de l'Industrie en France, Valmetech en Suisse, ...
- Développer les échanges locaux sur l'évolution des métiers et des compétences

Pérenniser l'économie industrielle et technique

Le développement économique

Développer l'économie présenteielle

Améliorer la connaissance réciproque des acteurs locaux de l'économie présenteielle

Faire de l'Arc jurassien une destination touristique attractive et privilégiée

En s'appuyant notamment sur la notoriété de la dénomination « Jura »

- Valoriser en commun l'attractivité touristique du territoire
Agir sur les conditions d'accueil et la connaissance réciproque des acteurs touristiques
- Encourager les rencontres entre les structures touristiques
Développer les échanges d'informations et de bonnes pratiques en matière d'accueil et de formation
- Promouvoir des actions touristiques mettant en valeur les atouts naturels *(Inclure l'agritourisme)* ou culturels du territoire

Encourager l'économie de proximité et de solidarité dans l'Arc jurassien pour mieux répondre aux besoins des populations



- Favoriser l'économie circulaire dans les territoires de coopération
- Expérimenter des circuits courts transfrontaliers
- Accompagner les initiatives pour développer des services de proximité, des services à la personne et des projets locaux de solidarité transfrontalière
- Promouvoir l'économie de solidarité

Améliorer les conditions cadres de l'activité économique

Consolider la mise en réseau des acteurs de l'enseignement supérieur, de l'économie et de la recherche

Sur l'exemple de la Communauté du savoir de l'Arc jurassien

Promouvoir la complémentarité transfrontalière des offres de formation existantes

En privilégiant le niveau local des territoires de coopération

- Construire et diffuser une information sur les offres de formations transfrontalières locales
- Favoriser les échanges entre les établissements de formation de part et d'autre de la frontière
- Inciter à la co-construction de parcours alternant des périodes de formation en France et en Suisse

Développer l'animation et l'information économique transfrontalière



Voir le travail réalisé par la commission « Population frontalière et affaires sociales » du Conseil du Léman

- Favoriser le rapprochement entre les acteurs socio-économiques du territoire
S'appuyer sur les Chambres de commerce et consulaires, les faïtières de branches et les associations professionnelles (filère bois, déchets, énergie, medtech)
- Améliorer l'information sur les problématiques partagées de l'économie transfrontalière

Les mobilités et les échanges



Compte tenu des spécificités géographiques du territoire de l'Arc jurassien, la question des mobilités constitue de longue date un axe important des collaborations transfrontalières.

Le Schéma des mobilités transfrontalières, piloté par la CTJ et rendu public en 2011, a permis de dresser un état des lieux et de formuler des hypothèses en amont de l'ouverture de la Ligne à Grande Vitesse – LGV Rhin-Rhône. Depuis, et dans la continuité, les collaborations se sont poursuivies, notamment sur les sujets ferroviaires: réouverture de la ligne Belfort-Delle, défense du TGV Paris-Neuchâtel-Berne, modernisation de la ligne des horlogers, mise en place de dessertes frontalières...

Néanmoins le contexte institutionnel et sociétal évolue. De **nouvelles pratiques de mobilité** se développent, le **recours aux usages du numérique** s'intensifie alors que dans le même temps, les fonds publics se raréfient pour les grands projets et les nouvelles infrastructures.

L'une des priorités sera de **valoriser l'offre existante en transports publics**. Il est nécessaire de mieux la faire connaître, de la soutenir et si possible de la compléter localement afin d'ouvrir d'autres possibilités de communication. Il s'agira aussi d'en faciliter l'usage en développant la mise en place de communautés tarifaires.

Parallèlement, la promotion de l'**intermodalité** et l'amélioration de la complémentarité des offres, en

s'appuyant sur le réseau des gares frontalières et en incluant les possibilités offertes par les mobilités douces, contribuera à renforcer l'usage des infrastructures existantes.

Il s'agit non seulement d'un enjeu de mobilité mais plus largement d'un enjeu **d'aménagement du territoire**, les points d'échanges multimodaux pouvant avantageusement devenir des pôles de services à destination des voyageurs et des populations locales.



Actualiser le Schéma des mobilités transfrontalières en incluant les nouveaux modes de déplacement

Poursuivre l'analyse des mobilités et des flux sur le territoire

Les mobilités et les échanges

Renforcer l'interconnexion de l'offre de transports publics

En coordination avec les Autorités Organisatrices de Transport

Faciliter les échanges dans les territoires

Compléter l'offre de services existante et pérenniser les infrastructures

Développer et promouvoir l'intermodalité

- Développer et systématiser l'information sur les offres de transport transfrontalier
- Étendre la mise en place de communautés tarifaires et d'offres de billettique intégrées

Accompagner la transformation des gares transfrontalières en pôles structurants d'intermodalité et de services pour les voyageurs et la population

L'aménagement de l'une de ces gares pourrait constituer un projet transfrontalier emblématique

- Développer des offres de prestations et de services à destination des voyageurs et des populations
- Développer des plates-formes d'accès aux mobilités intermodales

Développer les pratiques alternatives

- Consolider la pratique du covoiturage (*projet de covoiturage « à plusieurs c'est meilleur »*)
- Développer des solutions de transport alternatives *Mobilités douces (pistes cyclables...) ou innovantes (points d'auto partage, bornes de recharge...)*



Favoriser l'accès aux services et l'utilisation du numérique sur les territoires pour rapprocher les populations

- Rendre plus homogène la qualité des infrastructures de connexion numérique
- Développer l'usage de la visio-conférence dans les territoires de coopération





La gestion de l'espace et des ressources naturelles

Doté d'un patrimoine naturel remarquable, l'Arc jurassien est aussi un espace fragile du fait de ses spécificités de territoire de moyenne montagne. L'équilibre à trouver entre le développement économique et la protection des ressources naturelles constitue un objectif majeur mais contraignant. Sans être tout à fait nouvelle, puisque des actions transfrontalières ponctuelles existent déjà, cette thématique a été clairement mise en avant lors des ateliers et des consultations écrites.

La spécialisation du territoire et les flux qui en découlent font peser des menaces qui sont à présent clairement identifiées.

L'urbanisation de certains espaces, conséquence directe du dynamisme économique et du développement du travail frontalier, nécessitent de penser plus globalement ces enjeux en intégrant les dynamiques à l'œuvre de chaque côté de la frontière. Une meilleure connaissance réciproque des législations, des acteurs de l'aménagement du territoire et de leurs pratiques est devenue indispensable.

Se pose aussi la question de la mutualisation et du **partage d'équipements publics ou collectifs** qui permettraient de rationaliser les décisions publiques et de réduire certains impacts environnementaux tout en développant l'offre de services aux populations. Les différences de législations créent des difficultés qui n'interdisent pas d'intégrer cette question transversale aux réflexions et d'envisager localement des expérimentations.

Si la **promotion touristique commune** constitue en soi une problématique, traitée dans une autre partie, elle est ici complémentaire d'une réflexion sur la préservation des espaces et ressources naturelles (eau, faune, flore). Indispensables à la qualité de vie des populations qui y sont attachées, ces ressources sont aussi les principaux vecteurs d'attractivité touristique du territoire. La réflexion publique doit dorénavant être plus intégrée et venir en appui aux associations qui se sont déjà saisies de certaines thématiques. Pour cela, la production de documents communs sur les continuités écologiques, les zones vulnérables ou remarquables est nécessaire, mais il faut désormais déployer des actions de terrain qui répondent aux préoccupations environnementales actuelles.

Composante majeure de l'activité économique de l'Arc jurassien, **l'agriculture a un rôle essentiel à jouer pour la valorisation des ressources et de l'environnement**. Elle contribue également à l'attractivité de son territoire par la préservation et mise en valeur de son patrimoine agricole et sylvicole. Afin de conforter le modèle économique des exploitations de l'Arc jurassien situées en zone de moyenne montagne, il est devenu essentiel de développer des actions permettant de valoriser en commun les productions et les savoir-faire locaux (promotion et communication, démarches de labellisation...).

L'Arc jurassien n'échappe pas non plus aux réflexions sur les **évolutions des modèles énergétiques** et sur le recours accru aux énergies renouvelables. Rarement considérée sous l'angle des complémentarités transfrontalières, la transition énergétique est un domaine qui reste largement à explorer.

La gestion de l'espace et des ressources naturelles

Promouvoir une vision intégrée des territoires

Favoriser une gestion raisonnée et concertée de l'espace dans la zone frontalière

- Apporter un appui aux structures portant des démarches intégrées de coopération transfrontalière (*Parcs Naturels...*) 
- Mettre en réseau les acteurs transfrontaliers de l'aménagement du territoire
- Favoriser l'accès réciproque aux documents d'urbanisme dans les communes frontalières 

Encourager la mutualisation des équipements (*Équipements de santé, de loisirs...*) et des services associés

- Mener une réflexion spécifique sur les équipements et les services de santé

Valoriser ensemble les ressources et le patrimoine naturel de l'Arc jurassien

Agir pour la biodiversité

- Développer les pratiques transfrontalières d'observation et de collecte de données sur les ressources naturelles (*Observation de l'air (à l'image du projet Opteer), gestion de l'eau (Doubs franco-suisse)*)
- Poursuivre les démarches d'intégration transfrontalières de dynamiques environnementales (*corridors biologiques, trames vertes et bleues*)

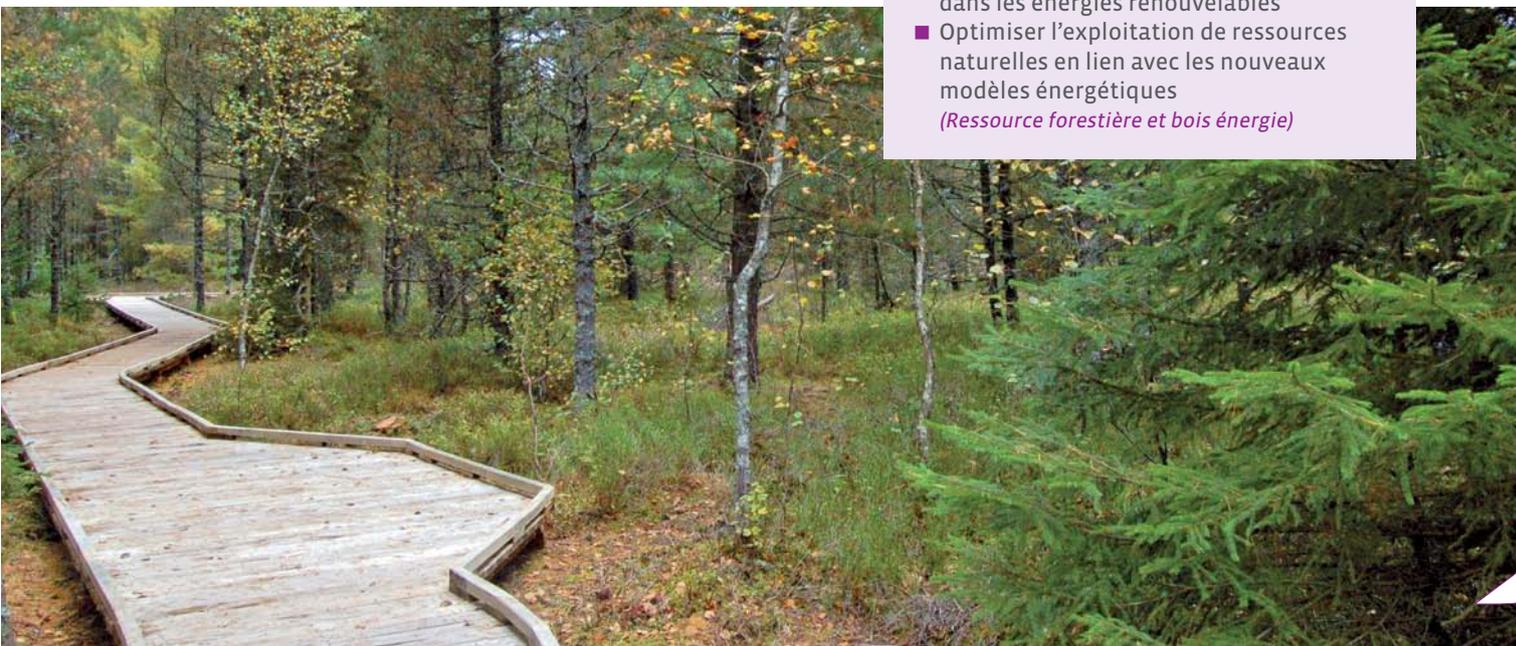
Renforcer les dynamiques agricoles et sylvicoles transfrontalières

- Développer les échanges et les pratiques en matière de préservation des espaces agricoles et forestiers
- Encourager des pratiques de production respectueuses des ressources du territoire
- Favoriser la valorisation en commun des produits du terroir (*comme le projet Terroirs et Innovations*)

Favoriser la transition énergétique dans l'Arc Jurassien

Cartographie des ressources énergétiques (bois énergie, éoliennes, hydraulique...)

- Améliorer la connaissance réciproque des acteurs et des structures impliqués dans les énergies renouvelables
- Optimiser l'exploitation de ressources naturelles en lien avec les nouveaux modèles énergétiques (*Ressource forestière et bois énergie*)



Le vivre-ensemble

L'Arc jurassien se caractérise par une **longue tradition d'échanges** qui confère une certaine sérénité aux relations transfrontalières sans pour autant que se dégagent une véritable identité culturelle et l'évidence d'une communauté de destin. Par ailleurs, le développement des flux de circulation liés aux trajets pendulaires provoquent des tensions qui doivent être prises en considération.

Dans un contexte où les tentations de repli ou de stigmatisation de groupes de population ne sont jamais bien loin, il faut plus que jamais affirmer le bilan positif de ces coopérations pour le territoire dans son ensemble.

En effet, la méconnaissance réciproque des acteurs, des institutions, des mécanismes de décisions publiques ou des organisations administratives complexifie les prises de décisions. Ces décalages institutionnels peuvent donner l'impression d'une certaine inertie, voire d'un manque d'intérêt partagé pour des sujets qui sont pourtant vécus comme des enjeux importants par les populations locales.



Il faut donc se donner les moyens de donner corps au « **vivre-ensemble** ». Ainsi, une approche « multiscalaire » est nécessaire afin de favoriser la mise en réseau des décideurs politiques et des techniciens des collectivités. Toutefois, cette démarche volontariste ne suffira pas à créer un sentiment d'appartenance.

C'est au sein même des populations, quels que soient les situations et les âges, qu'il convient d'encourager les échanges et le partage d'activités et de connaissances. C'est la condition pour que l'Arc jurassien continue à offrir un cadre de vie favorable à ses habitants et pour qu'il puisse se faire entendre au plus haut niveau.





Le vivre-ensemble

Promouvoir au quotidien le sentiment d'une communauté de destin



Faire de l'offre culturelle un vecteur d'appartenance et d'identité 

- Encourager la participation transfrontalière à des manifestations culturelles et sportives
- Développer les échanges culturels transfrontaliers
- Valoriser la diversité de l'offre associative (*dans les domaines des services, des sports et de la culture*) dans les territoires frontaliers
- Encourager la mutualisation des équipements culturels et sportifs

S'appuyer sur différents publics pour promouvoir une identité partagée 

Jeunes (échanges scolaires), seniors (solidarité intergénérationnelle), frontaliers, consommateurs (tourisme d'achats)...

Renforcer la connaissance réciproque dans la population et les institutions



Familiariser les décideurs avec les institutions, les politiques et les modalités de débat public de chaque côté de la frontière 

Favoriser les échanges entre techniciens en charge de politiques publiques impactant les territoires frontaliers

Faire circuler l'information dans les territoires afin de développer le sentiment d'appartenance 

- Renforcer les contenus transfrontaliers dans les médias locaux
Médias grand public et institutionnels, magazines transfrontaliers
- Faciliter l'accès à l'information voisine et élargir sa diffusion pour les publics transfrontaliers
Accès à des revues et des abonnements français et suisses dans les médiathèques ; diffusion de l'information communale de part et d'autre de la frontière...

Glossaire

Analyse AFOM

Outil d'analyse stratégique permettant l'étude des atouts, des faiblesses, des opportunités et des menaces d'une organisation, d'un territoire ou d'un secteur, et permettant ainsi d'aider à la définition d'une stratégie de développement.

Centralité périphérique

Dans un contexte d'administration territoriale, création d'une centralité décisionnelle, par la mise en place d'une gouvernance partagée entre des territoires voisins de niveau infra (Conseils départementaux, Régionaux, Cantons...) qui demeurent à la périphérie de leurs espaces nationaux de référence.

Connexité institutionnelle

Situation où deux systèmes institutionnels sont arrimés l'un à l'autre par différents outils négociés en commun (conventions, cahier des charges, grille comparative, cartes communes, etc.).

Hybridation

Un territoire frontalier juxtapose des systèmes (juridiques, institutionnels, économiques, etc.), ce qui nécessite des propositions d'organisation et de gouvernance innovantes qui s'adaptent aux deux systèmes (hybrides).

Modèle graphique

Outil graphique qui permet le passage de données et d'informations cartographiques multiples, à un ensemble schématisé sur lequel différents phénomènes abordés peuvent être liés et compris d'un seul coup d'œil.

Multiscalaire

Appréhension de l'organisation et de l'aménagement d'un territoire qui fait référence à des processus intervenant à différents niveaux d'échelles géographiques ou institutionnelles.

Pays (catégorie administrative française)

Désigne un territoire présentant une « cohésion géographique, économique, culturelle ou sociale, à l'échelle d'un bassin de vie ou d'emploi » afin de permettre l'étude et la réalisation de projets de développement » (Cf. Pays du Haut-Doubs) ; LOADT 1995 et Loi Voynet 1999.

Piémonts

Bande de plaines ou de collines localisées au pied d'un volume montagneux.

Région Bourgogne-Franche-Comté (BFC)

Nouvelle entité institutionnelle créée à partir des précédentes Régions de Bourgogne et de Franche-Comté par la loi du 16-01-2015 (loi relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral).

Ruptures fonctionnelles

Situation qui se présente lorsque la continuité des aménagements ou des dispositifs de gestion n'est pas garantie au passage d'une limite institutionnelle comme une limite départementale, régionale, cantonale ou nationale.

Liste des principaux sigles utilisés :

ADAEV

Association pour le Développement des Activités Économiques de la Vallée de Joux

ADNV

Association pour le Développement du Nord Vaudois

ARVT

Association Région Val-de-Travers

AUD

Agglomération Urbaine du Doubs, structure de coopération transfrontalière locale réunissant six communes : La Chaux-de-Fonds, Le Locle et Les Brenets côté suisse ; Morteau, Villers-le-Lac et Les Fins côté français.

CESER

Conseil Économique, Social et Environnemental Régional (structure française qui représente la société civile dans la gouvernance régionale)

GLCT

Groupement Local de Coopération Territoriale, type de structure juridique dédiée à la coopération transfrontalière

CTJ

Conférence TransJurassienne, structure de coopération transfrontalière de l'Arc jurassien

INTERREG V A France-Suisse

Programme européen visant à promouvoir la coopération transfrontalière franco-suisse. L'actuel programme couvre la période 2014-2020

MOT

Mission Opérationnelle Transfrontalière, plate-forme d'échanges et de réflexion sur la coopération transfrontalière

OPTEER

Observatoire régional Climat-Air-Energie dont le comité scientifique est composé d'universitaires et de chercheurs français et suisses

OSTAJ

Observatoire Statistique Transfrontalier de l'Arc Jurassien

PNR

Parc Naturel Régional

PNRHJ

Parc Naturel Régional du Haut-Jura

PJV

Parc Jura vaudois

PNRD

Parc Naturel Régional du Doubs

PNRDH

Projet de Parc Naturel Régional du Doubs Horloger

RVAJ

Réseau des villes de l'Arc jurassien (CH)

Bibliographie

Bichet, V., Campy, M. (2009) : *Montagnes du Jura, géologie et paysages*, Néo-Éditions, Besançon, 304 p.

Conférence TransJurassienne (2013) : *Le Schéma des mobilités transfrontalières de l'Arc jurassien franco-suisse*. CTJ

Conférence TransJurassienne (2010) : *Co-développement économique dans l'Arc jurassien franco-suisse*. CTJ

Crevoisier, C., (2012) : Atlas historique du Jura. Cercle d'Études historiques et Secrétariat central.
Crevoisier, O., Moine, A., Signoret, P. (2006) : *Impact de l'accord bilatéral relatif à la libre circulation des personnes sur la région transfrontalière du canton de Neuchâtel et du département du Doubs*, Projet CANEDED, Rapport final, 17 p.

Daumas, J-C., Tissot, L. (2004) : *L'Arc jurassien : Histoire d'un espace transfrontalier*, Ed. Maé-Erti/Cabédita, 292 p.

Daveau, S. (1959) : *Les régions frontalières de la montagne jurassienne : Étude de géographie humaine*, Institut des Études Rhodaniennes de l'Université de Lyon, Mémoires et documents n° 14, 571 p.

Gertsch, K., Moine, A., Rérat, P., Rueffly, E., Signoret, P., Crevoisier, O. (2012) : *La mobilité résidentielle transfrontalière et le fonctionnement du marché immobilier dans l'Arc jurassien franco-suisse*, Projet MORETRADONE, Rapport final, 393 p.

Jarne, A., Schuler, M., (2010), *L'Arc jurassien en perspective*, Plateforme de concertation de l'Arc jurassien, EPFL-CEAT/arcjurassien.ch/OSTAJ, 36 p.

Hinfray, N., (2010) : *Les espaces transfrontaliers, nouveaux territoires de projet, nouveaux pôles de développement au sein d'une Europe polycentrique*. Mémoire de thèse en Aménagement de l'espace et urbanisme de l'Université François Rabelais de Tours.

Kämpf, R., et al., BAK (2007) : *Rapport de Benchmarking International Arc Jurassien*. SECO et BAK Basel.

Mission Opérationnelle Transfrontalière (2015) : *Développement économique transfrontalier, guide pratique*. La construction de partenariats, le montage de projets

Mission Opérationnelle Transfrontalière (2014) : *Stratégie transfrontalière de développement de l'Arc jurassien franco-suisse* –Diagnostic territorial.

Moine, A., 2014, *Effets frontière dans l'Arc jurassien*, in Frontières, Lettres comtoises, Ed. ALAC, pp. 137-154.

Raffestin, C. (1986) : *Éléments pour une théorie de la frontière*, in Diogène, n° 134, p. 3-21.

Raffestin, C. (1990) : *La frontière comme représentation : discontinuité géographique et discontinuité idéologique*, in Relations Internationales, n° 63, p. 295-303.

Tissot, L., Garufo, F., Daumas, J-C., Lamard, P. (dir.). (2010) : *Histoires de territoires. Les territoires industriels en question XVII^e-XX^e siècles*, Alphil-Presses Universitaires suisses, Neuchâtel, 444 p.

Crédits et remerciements

L'élaboration de ce document a bénéficié du soutien déterminant :

- de la Mission Opérationnelle Transfrontalière pour ses travaux qui ont nourri les réflexions de la CTJ, ainsi que pour la carte des territoires de coopération p.16.
- d'Alexandre Moine, Professeur, Laboratoire ThéMA, Université Bourgogne-Franche-Comté, pour l'argumentaire du chapitre « L'Arc jurassien, un territoire singulier », la carte introductive p.6 et les modèles graphiques pp 8 et 9.
- de Martin Schuler, Prof. hon. EPFL, MicroGIS, St-Sulpice (VD) pour sa contribution au chapitre « L'Arc jurassien, un territoire singulier », la carte des déplacements pendulaires transfrontaliers p. 10 et les profils topographiques du chapitre « Portraits des territoires de coopération ».

La Conférence TransJurassienne tient également à remercier toutes les personnes, institutions et collectivités qui ont permis la réalisation de cet ouvrage, et tout particulièrement :

- les participants aux ateliers territoriaux (2014-2015) ainsi que les structures et collectivités qui ont pris part à la consultation sur la coopération franco-suisse, sans qui ce travail n'aurait pu aboutir.
- les équipes d'arcjurassien.ch, de la Préfecture de Région Bourgogne-Franche-Comté et du Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté pour leur appui technique et logistique.

Crédits photographiques : Laurent Cheviet, Gérard Benoît à la Guillaume, Patrick Rérat, Jack Varlet, Muriel Fresquet, David Cesbron / Région Bourgogne-Franche-Comté, Pierre Loesener, Luxe & Tech, Gabriel Vieille, Samuel Carnovali, Fotolia, ONF, Jack Carrot, Yves Petit, Michel Borzykowski.

La coopération transfrontalière
dans l'Arc jurassien
en **un clic**

www.conference-transjurassienne.org
info@conference-transjurassienne.org



CTJ - arcjurassien.ch
Rue de la Paix 13
CH-2300 La Chaux-de-Fonds

CTJ - Région Bourgogne-Franche-Comté
17, boulevard de la Trémouille
CS 23502 – F-21035 Dijon Cedex
4, square Castan
CS 51857 – F-25031 Besançon Cedex

CTJ - Préfecture de la Région
Bourgogne-Franche-Comté
53, rue de la Préfecture
F-21041 Dijon Cedex